

BULLETIN
TRIMESTRIEL
DE LA SOCIÉTÉ
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DU DÉPARTEMENT DU VAR,
SÉANT À TOULON.

Sparsa colligo

SEIZIÈME ANNÉE. --- N. 1 ET 2.



TOULON,

Imprimerie de L. LAURENT, sur le Port et rue de la République, 4.

Reçu le 1848.

1848.

1848.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Séance publique annuelle	1
LITTÉRATURE.	
Discours de M. Curel.....	2
Compte rendu , par M. Lœtscher.....	13
MÉDECINE.	
Nouvelle Doctrine Médicale , par M. Héraud , docteur-médecin.....	43
POÉSIES.	
Hommage à Pie IX , ode par M. Honoré Gar- nier.....	64
LITTÉRATURE.	
Notice sur une Monnaie Antique trouvée aux environs de Toulon , par M. Germain , avocat.....	69
Idées sur l'Algérie , à propos de l'ouvrage de M. Poujolat , par M. Ricard.....	74
SCIENCES MORALES.	
Du Progrès Moral , par M. Roche (suite et fin).....	87
Liste des membres de la Société des Sciences , Belles-Lettres et Arts du département du Var.....	115

NOTA. La société déclare n'approuver ni improuver les opinions émises par les auteurs des ouvrages imprimés dans ses bulletins.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES

ET ARTS DU DÉPARTEMENT DU VAR.

La Société des Sciences, Belles Lettres et Arts du département du Var, séant à Toulon, s'est réunie le 29 décembre 1847, dans la grand'salle de la Mairie, pour la tenue de sa séance publique annuelle.

étaient présents :

Messieurs,

Garnier, sous-commissaire de marine.

Roche, professeur de physique d'artillerie navale.

Rusterucci, professeur de mathématiques.

Latière, professeur de mathématiques.

Sénès, professeur de l'école communale supérieure.

Ricard, professeur de philosophie.

Huet, professeur de mathématiques.

Poncy, homme de lettres et maçon.

Garbeiron, lieutenant de vaisseau.

Merme, capitaine d'artillerie de marine.

Ledeau, lieutenant de vaisseau.

Coste, artiste peintre.

Héraud, docteur médecin.

Mouttet, avoué.

Brun, avocat.

Ginoux, artiste peintre.

Bonnifay, artiste sculpteur.

Germain, avocat.

Rubichon, directeur de la Compagnie du Midi.

Sénéquier, artiste peintre.

Mitre, chirurgien de marine.

Thouron, notaire.

Etaient présents au bureau Messieurs,

Grandjean de Fouchy, capitaine de corvette en retraite,
président.

Curel, directeur de l'école communale supérieure, vice-
président.

Lœstcher, professeur de langues étrangères et de sci-
ences physiques, secrétaire général.

Henry, archiviste.

Juglard, secrétaire particulier, avocat.

La séance est ouverte à 8 heures.

M. le président donne la parole à M. Curel, vice-pré-
sident, pour prononcer le discours d'ouverture. (M. le
président ayant été empêché par suite d'une longue ab-
sence.)

M. Gurel se lève et s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Lorsqu'après avoir traversé les angoisses d'une vio-
lente et longue maladie, le convalescent franchit pour la

première fois le seuil de sa demeure , et se promène dans les champs , comme pour reprendre possession de la vie et de la liberté, toute la nature se revêt à ses yeux de charmes inconnus. Le ciel est plus beau , l'air plus pur , le parfum des fleurs plus suave ; une douce poësie embellit tous les objets qui frappent sa vue , tous les sons qui frappent son oreille , et les sentiments de son cœur se mettent en harmonie avec ce bonheur des sens.

Mais bientôt , au premier réveil de la douleur , la réflexion le ramène aux tristes réalités de la vie , et dans la mélancolie de son âme , il se dit : Pourquoi suis-je encore sur la terre ? Ne valait-il pas mieux mourir ? à quoi bon mon existence?.... Nous comprenons tous ce regret.

La vie des institutions philanthropiques a ses joies , ses langueurs et ses crises, comme celle des individus. Comme eux , elles subissent l'influence des saisons et le caprice des évènements. Mais si elles languissent quelquefois , elles ne doivent jamais ni désespérer ni se dissoudre.

Longtemps souffrante par la perte successive et par la retraite forcée d'un grand nombre de ses membres les plus distingués, la Société Académique de Toulon entre à peine en convalescence , elle aussi ; comme le malade dont je viens de parler , elle se plaint dans le retour de ses forces ; elle se sent rajeunir ; elle s'épanouit dans l'espérance d'une plus grande prospérité. Cette espérance ne sera pas démentie. Même dans ses longs jours de langueur et de crise , elle n'a jamais désespéré de son avenir ; parce que nul n'a le droit de lui dire : à quoi bon votre existence ?

L'existence des sociétés savantes est utile ; leur activité est un devoir , et l'avenir acquittera les promesses qu'il leur fait.

L'homme est libre dans la sphère de son individualité ; tous les actes de sa vie privée sont l'effet de sa volonté personnelle , et il en porte la responsabilité. Mais quand il se met en rapport avec le monde extérieur , il est fatallement soumis à l'action des évènements qu'il n'a ni préparés ni prévus ; il est esclave de la pensée suprême qui préside au mouvement universel.

Toutefois , quoiqu'il soit soumis à l'empire d'une volonté supérieure à la sienne , il reste libre de l'accepter de bon cœur ou de la repousser avec énergie ; il peut être docile ou rebelle à la force invisible qui le pousse en avant. Il peut même s'isoler dans son inertie , et se laisser aller doucement au courant , sans autre préoccupation que d'éviter les écueils.

De là trois grandes divisions dans la société civilisée : les hommes du mouvement , les hommes de la résistance , et les indifférents.

Les deux premières classes forment deux forces contraires constamment en lutte , comme deux principes ennemis. La troisième classe n'est rien , quoique la plus nombreuse ; elle est formée de parties séparées , sans lien sympathique , sans élément de cohésion , masse égoïste et flottante , partout destinée à devenir le butin du vainqueur.

Sous laquelle des deux bannières faut-il se ranger pour remplir avec vérité sa mission d'homme , en aidant à l'accomplissement des vues mystérieuses de la Providence ?

Telle est la question que doit s'adresser quiconque veut faire de sa liberté le plus utile et le plus noble usage.

Depuis l'origine des sociétés , l'esprit humain a fait

d'incroyables efforts pour parvenir à la connaissance des lois qui régissent le monde physique et le monde moral. Il a soumis aux investigations les plus laborieuses, tous les phénomènes de la matière et de l'intelligence; et, de ces études profondes, sont sorties, avec un cortège bizarre de systèmes étranges, d'erreurs grossières, d'extravagantes imaginations, les doctrines les plus consolantes, les vérités les plus lumineuses et les plus sublimes, parmi lesquelles apparaît, comme un rayon de la pensée divine, la connaissance de la loi, long-temps ignorée, aujourd'hui manifeste, du progrès incessant de l'humanité.

La loi du progrès explique, non seulement les révolutions successives du globe, mais encore l'activité toujours croissante des esprits dans la recherche du vrai; les perpétuelles aspirations de l'âme vers le beau idéal; les efforts infatigables de la volonté pour la conquête du bonheur.

La loi du progrès écrite dans toutes les pages de l'histoire de l'humanité, gravée dans la conscience de tous les hommes, n'a-t-elle pas été proclamée par la bouche de Dieu même dans son commandement de l'amour du prochain?

Qu'est-ce que l'amour évangélique, l'amour universel, sinon la fusion des âmes dans la communauté des pensées et des sentiments? Et comment cette fusion pourrait-elle s'opérer, sans le développement progressif de toutes les intelligences, sans le développement progressif de tous les nobles instincts du cœur, sans la connaissance parfaite des droits et des devoirs?

La loi du progrès est donc une loi éminemment religieuse. Elle nous indique l'usage que nous devons faire de notre liberté, et les obligations que nous avons à remplir.

Toute pensée hostile au progrès, de quelque prétexte qu'elle colore son opposition, est donc une pensée impie, et c'est accomplir une œuvre sainte que de travailler à la diffusion des lumières, au perfectionnement des arts et de l'industrie, à la propagation de toutes les idées généreuses.

Les sociétés savantes, messieurs, n'ont pas d'autre but; et voilà pourquoi il faut qu'elles existent, qu'elles prospèrent, qu'elles se multiplient.

Apôtres actifs du progrès, les sociétés savantes sont elles-mêmes une preuve évidente de la marche progressive des choses humaines.

Un jour dans l'intérêt de leurs plaisirs ou de leur vanité, quelques princes s'avisèrent de fonder des académies dans les capitales de leurs états; et les provinces, serviles imitatries des cours, suivirent leur exemple. On vit bientôt dans les grands centres de population, se former des sociétés littéraires, où le désœuvrement et la galanterie produisirent, avec une étonnante fécondité, ces nombreux recueils de romans et de poësies légères, parmi lesquels on cherche vainement quelques utiles et nobles inspirations.

Plus tard, la raison, en délivrant la philosophie de toutes les futilités scolastiques, imprima aux sociétés savantes, un caractère plus grave, une impulsion plus morale, et les études prirent un essor incomparablement plus élevé.

Aujourd'hui, sans renoncer aux productions gracieuses de la littérature légère, les sociétés de province se livrent, dans la mesure de leurs ressources, à des recherches intéressantes et à des travaux sérieux. La science leur est redevable d'une foule de découvertes utiles.

Mais les sociétés savantes éparses sur toute la surface du royaume, sans lien qui les unit, gravitaient autour de l'Institut, cette grande création des temps modernes, sans s'échauffer à ses rayons, sans même se renvoyer de l'une à l'autre, la lumière qui leur est propre. Cet isolement était un obstacle à la diffusion de la science, et à l'exécution des travaux d'utilité nationale qui demandent le concours de nombreuses et diverses observations.

Nous sommes heureux de savoir, messieurs, que cet obstacle est près de tomber, devant la volonté hautement exprimée par le gouvernement. Les mesures qu'il a déjà prises à cet égard, nous font pressentir la jouissance prochaine des immenses avantages qui résulteraient d'une organisation générale de toutes les sociétés savantes de France. Nous remercions S. E. M. le ministre de l'instruction publique, de ses efforts persévérandts pour amener ce magnifique résultat.

Mais ce n'est pas la France seulement, ce sont toutes les contrées du monde qui devraient entrer dans cette large voie d'association intellectuelle. Toutes les branches des connaissances humaines y gagneraient incontestablement. Il y a même tel problème dont la solution n'est qu'à ce prix. Permettez-moi, messieurs, de vous citer un seul exemple.

Pour s'élever dans la région des astres, la pensée de

l'astronome traverse un espace immense où s'opèrent les phénomènes les plus variés et les plus imposants, théâtre incomensurable où tous les éléments se donnent rendez-vous pour y développer sous l'œil de Dieu, toutes les grandeurs, toutes les pompes, toutes les colères de la nature. Qui nous a donné le secret des météores, des calmes et des tempêtes? Qui nous a initiés aux mystérieuses officines où s'élaborent et les épidémies meurtrières et les agens invisibles qui donnent à la terre sa fécondité et ses richesses? La science existe; elle a même un nom: on l'appelle météorologie; mais c'est tout.

Jamais aucune intelligence isolée ne soulèvera le voile qui couvre les mystères de l'air. Pour poser en météorologie, des principes d'où l'on puisse déduire des lois certaines, il faut des observations contradictoires faites, non pas sur un point, mais sur tous les points du globe; non pas à des heures différentes, mais au même instant; non pas une fois, mais mille fois; non pas un jour, mais durant des années.

Ainsi la science la plus utile à l'homme, celle qui doit lui expliquer les causes qui influent le plus sur sa vie, sur ses plaisirs, sur ses richesses, lui est à peu près inconnue.

Dieu lui en interdit l'accès en punition de son égoïsme; il s'en réserve la connaissance pour en faire le prix de la fraternité universelle qui est le dernier terme de sa loi.

Si de ces hautes considérations d'intérêt social, nous descendons, messieurs, dans des considérations d'intérêt de localité, que de désirs aussi, que de besoins à satisfaire! que de vœux et d'espérances à réaliser!

Mon imagination aime à se retracer les impressions

étranges du voyageur du Nord qui vient, par une belle journée d'hiver, visiter nos parages pour la première fois.

Debout sur une des éminences qui bordent notre rade, il contemple avec ravissement et les paysages pittoresques que la nature a semés sur nos côtes, et les scènes animées qui s'y succèdent, et l'immensité des mers, et les évolutions des mille vaisseaux qui s'y promènent, et cette formidable bordure de fortifications que la patrie, comme une mère prudente, a élevées autour de sa fille chérie, pour la préserver des entreprises des ravisseurs. Il écoute les soupirs réguliers de la vague qui vient expirer à ses pieds, et l'harmonie lointaine qui plane sur la ville et sur les arsenaux. Il aspire avec délice l'air tiède et embaumé qui l'environne; toute son âme se dilate, et dans le sentiment de son bien-être, il s'écrie :

Heureuse contrée! comme la vie est douce sous ton climat privilégié! Comme la pensée doit y être libre, poétique, élevée! et que Toulon doit renfermer de belles choses! Assise aux portes de l'Italie, pouvant s'inspirer à la contemplation de ses immortels monumets, que de chefs-d'œuvre elle a dû lui ravir! — Ses vaisseaux visitent tous les parages du monde; que de richesses naturelles ils ont dû accumuler dans son sein! Je visiterai ses théâtres, ses temples, ses hôpitaux, ses musées, ses écoles publiques, Toulon doit être un reflet de toutes les grandeurs de la civilisation!

Amis passionnés de notre pays, nous acceptons comme personnels les éloges et les injures qui lui sont adressés, et au langage de l'étranger, nous baissions la tête pour cacher l'aveu de nos misères.

Mais pourquoi rougir ? sommes-nous solidaires de l'in-différence de nos devanciers ? Nous serions leurs complices si, comme eux, satisfaits de notre existence indivi-duelle, nous ne faisions rien pour l'honneur de notre pays, rien pour le bonheur de nos semblables.

Ce reproche ne nous sera pas infligé. J'en atteste les généreuses tendances de notre jeunesse, l'universelle sol-litude du riche pour le pauvre et les nombreux travaux d'utilité publique que médite, dans le conseil municipal, l'élite de nos concitoyens.

Notre siècle, messieurs, a reçu la mission de travail-ler à la régénération morale de l'humanité. Acceptons hardiment la part qui nous est imposée dans la réparti-tion de la tâche commune. Répandons les lumières ; pro-pageons le goût et l'amour des beaux arts ; popularisons le culte de tout ce qui est grand, de tout ce qui est beau, et, du sein des masses éclairées, surgiront spontanément ces sentiments justes et purs qui sont la source de toutes les vertus, et ces pensées créatrices qui enfantent les chefs-d'œuvre dans tous les genres.

Il est vrai qu'à l'entrée de cette carrière d'émancipa-tion se dressent tout armés, deux formidables ennemis : l'égoïsme et le préjugé; mais on est fort quand on combat sous l'égide de sa conscience, et Dieu ne permet pas qu'il y ait des obstacles invincibles devant la volonté ferme et persévérande de faire le bien.

Les opinions que je viens d'exprimer, messieurs, sont dans le cœur de tous les membres de la société académi-que de Toulon. En se réunissant aujourd'hui en séance publique, ils n'ont obéi qu'au désir de constater un pro-

grès , et de faire appel aux lumières de leurs concitoyens , afin de concourir avec eux au triomphe de toutes les idées qui peuvent honorer la patrie et l'humanité. On est sûr , messieurs , d'être favorablement accueilli , quand on se présente sous les auspices d'un pareil sentiment.



COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DU VAR

Après le discours de M. Curel qui a été accueilli par de nombreux applaudissements, M. Lœstcher, secrétaire-général , donne lecture du compte-rendu suivant des travaux de la société.

Messieurs ,

Vous nous avez appelé à l'honneur de tracer le tableau des travaux dont vous avez enrichi les sciences , les lettres et les arts. En acceptant cette mission difficile , votre secrétaire-général a compté non seulement sur votre bienveillance personnelle qui est le résultat nécessaire de la communication incessante de nos pensées , de la fusion la plus intime de nos œuvres pour un but unique , de cette belle harmonie qui règne dans nos discussions les plus difficiles ; il a compté surtout sur l'indulgence de ce brillant auditoire qui donne aujourd'hui à notre réunion un éclat tout nouveau.

Pour réunir dans un cadre convenable les résultats de vos travaux si variés , il faudrait jeter un coup-d'œil sur l'organisation des sociétés modernes , la comparer à celle des époques antérieures , formuler les causes qui ont le plus contribué aux nombreux changements qui se sont succédés dans les sciences , les lettres et les arts ; il faudrait aussi faire voir tous les anneaux que vous avez ajoutés à cette chaîne encore si discontinue et si mystérieuse de la science humaine et les pas que vous avez fait faire vers la vérité et le bonheur.

Une pareille entreprise étant bien au dessus de nos forces, nous exposerons seulement le tableau de vos recherches particulières dans les différentes branches scientifiques et littéraires que vous cultivez , et , parcourant rapidement les horizons que vous avez éclairés , nous essayerons d'établir que les lignes encore si nombreuses de démarcations entre les productions des hommes ne seront effacées entièrement qu'au jour où , le philosophe , le naturaliste , le poète , cessant de flotter entre le moral et le beau , dégagés des intérêts matériels qui perturbent les esprits , pénétrant enfin dans les secrets de la nature morte et vivante , iront en chœur , offrir leurs travaux , comme une prière au créateur de toutes choses.

Mais , messieurs , avant d'entrer en matière , il convient d'offrir l'expression de notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont entourés de leurs vives sympathies ; à S. E. le ministre de l'instruction publique , qui a donné une puissance réelle aux Académies de province , en facilitant leurs échanges et les ralliant toutes à un centre commun ; aux autorités du département et de l'arrondissement , qui

tous les ans nous accordent une partie des ressources nécessaires à notre existence; à Monsieur le Maire, qui a prévenu avec complaisance quelques uns de nos besoins.

En dépouillant les archives de la Société, nous avons été frappé d'un fait qui a son importance dans sa reproduction même sur tous les points de la France; c'est le changement de la nature des travaux, la tendance de la plupart des esprits vers les applications directes au bien-être de la vie. Ici on lit des pages admirables sur les établissements de bienfaisance; là on demande la réhabilitation du condamné qui a subi sa peine, l'abolition de la mendicité et de l'esclavage; ailleurs on donne de nouveaux perfectionnements à introduire dans la mécanique, comme si la vapeur était destinée à régénérer l'espèce humaine; partout on entend un cri plaintif en faveur de la souffrance; c'est une aspiration universelle vers l'accomplissement de la dernière raison de la philosophie la plus pure dont le nom est sur toutes les lèvres.

Un de ces libres penseurs, messieurs, homme d'un mérite rare et à peu près ignoré, original de caractère, excellent par le cœur, éminent par l'intelligence, vient de s'éteindre comme un enfant et a disparu sans bruit du milieu de nous. Si la gloire ici bas se mesurait, non à la grandeur des résultats incontestablement atteints aux yeux de tout le monde, mais à l'élévation du but solidairement poursuivi, à la constance de la volonté sans relâche appliquée au plus rude labeur: la recherche de la vérité religieuse, nous le disons sans exagération et avec la conviction la plus parfaite, l'histoire de la philosophie au XIX^e siècle comptait peu de noms plus glorieux que celui d'Alexandre-Gabriel Lassus.

Jeune encore, mais menacé depuis l'adolescence d'une hypertrophie du cœur, il a vu venir à lui de loin et pas à pas, une mort prématuée; et comme il avait lui aussi, quelque chose là, il travaillait sans relâche, il se hâtait de penser et de conclure, le jour et la nuit, et dans cette lutte contre la fatalité d'un mal incurable avec un tel régime de vie, on peut dire qu'il a finalement triomphé; car il ne s'est pas laissé gagner de vitesse; en expirant le 20 août dernier, il a pu nous léguer un ouvrage achevé et bon à imprimer, sur la pensée de sa vie entière :

Les Origines historiques et métaphysiques du Christianisme.

Un ami de l'auteur (qui nous a communiqué cette notice) s'occupe de rendre au public un compte fidèle et de la vie et des travaux du jeune philosophe dont la Société déplore la perte. En attendant que ces travaux soient publiés, nous nous bornerons ici à constater dès ce jour, l'état de la succession littéraire de notre savant collègue et à prendre date en son nom pour les travaux divers encore manuscrits dont voici la liste complète :

Du génie philosophique et littéraire de la France.

Vie, souffrances et pensées d'un chrétien du XIX^e siècle.

La femme crucifiée. (Roman philosophique.)

Chapeau rose et voile noir. (Entretien des hommes et des femmes dans l'avenir.)

Une traduction du cantique des cantiques, originale en temps que faite sur le texte hébreu avec notes, commentaires et une dissertation de laquelle il résultera que c'est bien au sens propre et non figuré qu'il faudrait en-

tendre ce magnifique poème. Enfin les origines historiques et métaphysiques du christianisme.

L'auteur entend par origines du christianisme : les principes actifs, générateurs qui ont servi à le former, c'est-à-dire, les raisons qui expliquent la naissance et les progrès du christianisme, son triomphe, ses divisions intestines, ses pertes, l'étendue immense de son action. Deux ouvrages déjà publiés par M. Lassus.

Le commentaire philosophique sur l'évangile de Saint-Jean et Eve et Marie, ne sont que des chapitres écrits d'avance de ce grand ouvrage.

La section des sciences a eu le malheur de perdre aussi et presqu'au moment où elle venait de l'admettre dans son sein, M. Sermet, philologue distingué autant que profond jurisconsulte. Ce collaborateur infatigable travaillait depuis vingt ans à un grand dictionnaire *général étymologique* qui, à l'aide de tableaux polyglottes comparatifs des langues anciennes et modernes, aurait préparé les bases de cette langue unique, que le genre humain, suivant les vues personnelles de l'auteur, devait tôt ou tard retrouver, après en avoir perdu l'usage pendant tant de siècles. L'introduction de ce vaste travail venait à peine de paraître sous le titre d'*Histoire de la formation des Langues*, lorsqu'une mort soudaine et prématurée est venu glacer les mains de cet homme infatigable. Espérons que ses travaux ne seront pas perdus pour la science, et que repris et continués dans de meilleures conditions, ils se produiront enfin sous cette forme monumentale que l'ambition de M. Sermet était de leur donner un jour.

Nous avons à signaler d'autres pertes encore, non

moins cruelles ; mais hâtons-nous de le dire , la section de philosophie compte encore des membres d'un mérite éminent.

M. Ricard, à peine rentré, après plusieurs années d'absence de notre ville , au sein de la Société dont il est un des membres les plus anciens, n'a pas tardé à reprendre la série des travaux philosophiques, critiques et littéraires dont il avait déjà déposé les résultats dans les premiers volumes de votre *Bulletin trimestriel*. Ce n'est plus cette fois , la littérature allemande , c'est la littérature grecque qu'il a pris pour sujet de ses appréciations et de ses études; ce n'est plus Schiller, c'est Euripide qu'il s'est attaché à nous faire connaître dans un des drames les moins connus, les *Héraclides*. M. Ricard a fait précédé sa traduction du premier acte de cette pièce d'une introduction dans laquelle il pose les principes auxquels l'art difficile de traduire parait devoir obéir désormais. Quant à la traduction elle-même , notre collaborateur y a reproduit fidèlement les sentiments des plus habiles philologues de notre siècle; l'exactitude n'y nuit jamais à l'élégance , et le caractère à la fois simple et grave du style d'Euripide , le pathétique des situations , s'y montrent sans alliage de cette phraséologie banale qui, trop souvent a déparé les meilleurs travaux consacrés en France , à cet immortel rival de Sophocle.

Collaborateur d'un écrivain distingué, de M. Louis Peisse, dans la traduction publiée par ce dernier, des éléments de la philosophie de l'esprit humain par Dugald-Steward, l'un des chefs de l'école écossaise , M. Ricard a consacré un article de notre *Bulletin* à l'analyse du troi-

sième et dernier volume de cette publication. Il remarque, que le philosophe écossais, dans cette partie finale de son œuvre, qui est en même temps le dernier écrit sorti de sa plume élégante, a mis à profit dans une proportion plus grande que dans ses précédents essais, les observations de l'homme du monde et les études du naturaliste et du philologue. La question du langage y occupe près d'un tiers de l'ouvrage; mais ses rapports avec la pensée, en d'autres termes, ses propriétés logiques, non plus comme véhicule, mais comme instrument et organe de la pensée, n'ayant été nulle part appréciées par son auteur d'une manière précise et complète, M. Ricard a cru devoir réparer cette omission dans l'article qu'il vous a communiqué.

Notre collègue était naturellement conduit par cet ordre de considérations à examiner le projet de langue universelle et analytique développé par M. Vidal, membre correspondant de la Société. Tout en rendant hommage à l'originalité des vues qui éclatent dans ce travail auquel d'imposants éloges ont été donnés sur un théâtre plus élevé que le nôtre, M. Ricard a cru devoir relever quelques erreurs de principes. D'après M. Vidal, l'arbitraire a présidé, soit à la structure des langues, soit aux modifications que les mots subissent dans la proposition. M. Ricard considère cette assertion comme tout-à-fait erronée; à son avis : « des lois logiques et physiques tout ensemble ont présidé à la formation primitive des langues dans les différentes zones de la terre habitable. Considérée dans son ensemble, une langue présente, dans sa structure, toute la régularité d'un produit organique de la nature. »

Il nous reste à mentionner une dernière publication de notre savant collègue; son discours sur l'éducation considérée dans ses rapports avec le perfectionnement moral de la société.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer toute l'actualité d'un tel sujet; il faudrait être bien aveugle pour ne pas reconnaître aujourd'hui, dans les circonstances où se trouve l'Europe, qu'en l'absence de toute puissante excitation extérieure, c'est du développement intérieur et de la direction que reçoivent les jeunes âmes, à tous les degrés de l'instruction publique et privée, que dépend l'avenir de la société française. A aucune époque de l'histoire du genre humain, la mission de l'instituteur ne fut plus sainte, plus haute; à aucune époque elle n'entraîna plus de responsabilité. Après avoir montré qu'un système d'éducation bien entendu développe graduellement toutes les facultés de l'esprit, pour les placer toutes sous le contrôle de la raison qui doit elle-même recevoir à son tour, une culture spéciale complète, M. Ricard se demande quel est le véritable but et, pour ainsi dire, comme le dernier terme assigné par la raison elle-même, à ce riche développement d'idées, de connaissances, d'habitudes acquises dans l'exercice de toutes les facultés, agissant sous l'empire de cette faculté supérieure autrement dit : « quelle est la véritable fin de l'éducation; » il n'a pas de peine à montrer qu'aux diverses époques de la civilisation, et suivant que les sociétés ont été plus ou moins préoccupées du soin de leur défense ou de leur agrandissement, cette question a reçu des faits mêmes et des institutions, des réponses bien diverses, mais aujourd'hui,

conclut-il, il est une fin suprême de l'éducation, et le besoin comme le devoir d'y tendre de plus en plus sont plus vivement, plus universellement sentis qu'ils ne le furent jamais; « c'est d'élever les jeunes âmes à la plus haute moralité possible. »

Les études scientifiques et littéraires ne sont qu'un moyen auquel il n'est jamais permis de sacrifier ce noble but. La société ne vit que des devoirs. Le talent, le savoir ne seraient qu'une brillante distraction pour les uns, et pour les autres qu'un bien vulgaire moyen d'arriver à la fortune, ou de sortir, non sans danger, de la médiocrité où la providence les a fait naître ; s'ils ne s'alliaient à la connaissance intime de notre dignité morale, à l'accomplissement de nos occupations ici bas. Notre savant collègue termine son travail en montrant que si, d'une part, il n'appartient qu'à un système d'éducation véritablement nationale de réaliser dans toute leur étendue, ces conditions de haute moralité dans le but et les moyens, réciproquement, il n'appartient qu'à une éducation dirigée par les principes moraux de présenter les garanties de nationalité qu'on est en droit d'en attendre.

Ici, messieurs, vient naturellement se placer la série des travaux de notre honorable vice-président. Une même pensée a préoccupé M. Curel dans les quinze mémoires ou discours qu'il vous a communiqué sur l'éducation publique, sur le travail, les associations humanitaires et les salles d'asile ; il serait difficile de présenter l'enseignement sous une forme plus heureuse, plus attrayante ; il est parvenu à captiver les âmes en leur faisant sentir tour à tour la douceur, la pitié, la tendresse et le doux plaisir.

Convaincu que nous n'arriverons à rien de grand sans l'amélioration progressive des mœurs publiques, il combat avec une louable persévérance tous les abus, tous les préjugés qui s'opposent à ce but, et, il provoque en toute circonstance avec des accents qui partent d'un noble cœur, l'application d'un système d'éducation qui distribue avec ensemble et unité une instruction morale à toutes les classes de la société, depuis l'enfance dans les salles d'asiles, jusqu'à l'âge viril dans les écoles d'adultes. Notre collègue joint avec éclat la pratique à la théorie. C'est à lui que nous devons la première idée de fonder des asiles à Toulon.

Cette admirable institution qui se propage avec une incroyable rapidité dans tous les pays que le christianisme a éclairés, est aujourd'hui en pleine activité dans notre cité. Des dames, au noble cœur, y consacrent leur existence; elles aussi ont entendu cette voix qui crie du fond de l'âme :

« Sauvez le père en régénérant son enfant. »

Permettez-nous, messieurs, de rapporter textuellement ici, un de ces faits que M. Curek sait si bien choisir quand il veut faire partager ses convictions :

« Un ouvrier, père de famille, faisait de fréquents excès de boissons, et dans son ivresse il se portait à des actes de brutalité qui portaient le trouble et la désolation dans son ménage. Sa fille, à peine âgée de six ans, élève d'asile, rentrant un soir chez elle, trouva sa pauvre mère en pleurs et son père dans un accès extraordinaire d'emportement. Emue de tout ce qu'elle voit, de tout ce qu'elle entend, elle va tremblante se mettre

» aux pieds de son père : « Mon père, mon père, ce que
» tu fais là n'est pas bien! si madame te voyait! Oh!
» viens, lui dit-elle en lui prenant la main; viens t'as-
» seoir, tu me placeras sur tes genoux et je chanterai
» pour te faire plaisir. »

Tout le monde sait que le chant, dans les asiles se mêle à tous les exercices, chant du cœur qui proclame la gloire de Dieu et la beauté des vertus qui découlent de lui.

« La brutalité subit l'ascendant de l'innocence; la jeune fille ne fut pas repoussée: elle chanta, et sous le charme de sa voix angélique, le farouche ouvrier s'adoucit. Bientôt même il sentit qu'il allait s'attendrir; mais comme honteux de sa défaite, il se leva brusquement et il fut demander au sommeil l'oubli de son intempérance et de ses injustes fureurs. À son réveil il se rappela confusément la scène de la veille; il fit un retour sur lui-même, et s'approchant de la jeune fille : « Ne voudrais-tu pas, mon ange, lui dit-il, me répéter ta chanson d'hier au soir? Oh! bien volontiers, père, » celle-là et beaucoup d'autres, et, elle se remit encore à chanter avec une expression qui allait à l'âme.

» Le petit apôtre opérait, sans le savoir, la conversion de son père qui, depuis cette époque, fut cité parmi ses compagnons comme un modèle de modération et de tempérance. »

C'est encore à M. Curel que nous devons la création de nos écoles d'adultes qui produisent dans la classe ouvrière de si beaux résultats. Espérons que toutes ses vues si morales et si utiles finiront par se réaliser. La société académique l'aidera de toutes ses forces dans ses généreux efforts.

Si vos archives, messieurs, renferment des dépôts précieux sur la métaphysique et la morale, elles ne sont pas moins riches en mémoires sur les sciences économiques et appliquées. Parmi nos honorables collègues qui se sont plus particulièrement occupés de ce genre d'études, nous mettrons en première ligne, notre digne président, M. Grandjean de Fouchy, qui malgré les soins incessants que réclamaient ses fonctions, a su imprimer une heureuse direction aux travaux de la Société. Cet officier supérieur a traité avec talent un grand nombre de questions qui se rattachent étroitement à l'avenir de la marine en France. Nous pouvons citer un rapport remarquable sur les moyens employés pour prévenir l'adhérence des sels aux chaudières des machines à vapeur; la solution de ce problème regardé généralement comme impossible, nous paraît d'autant plus éloignée, que dans la plupart des procédés proposés, on a toujours eu en vue seulement d'empêcher l'adhérence par des moyens mécaniques; ceux qui ont voulu agir chimiquement, ont cherché un dissolvant de la substance calcaire, et, pour eux, tout est résolu s'ils parviennent à trouver ce réactif précieux qui dissoudra les sels sans corroder les métaux. Cependant la question n'est pas entièrement là: dans ce genre de recherches, qu'on ajoute de l'argile, du charbon pulvérisé, de la féculle de pommes de terre blanche ou colorée avec le bois des îles, un acide ou une base, on ne changera jamais une loi fondamentale de la physique; nous voulons parler de la variation continue de la force élastique de la vapeur d'eau avec la variation même du degré de saturation de la liqueur génératrice. Le problème, à notre avis, est donc

ramené à celui-ci : trouver un moyen de prévenir les adhérences, soit mécaniquement, soit chimiquement, et tel, que l'eau qui produit la vapeur soit constamment au même degré de saturation, alors seulement la force élastique de la vapeur restera constante à la même température.

Après plusieurs mémoires sur les bâtiments à vapeur de la marine militaire et la manière de remorquer les vaisseaux, notre honorable président vous a donné lecture d'un travail complet qui répond avec une précision digne d'éloges, aux nombreuses questions présentées par S. E. le ministre de la marine sur la composition et l'organisation de la flotte à vapeur.

Enfin, le même auteur, dont les connaissances spéciales sont aussi étendues que variées, a publié dans le dernier Bulletin, un mémoire de la plus haute portée, ayant pour titre : *Recrutement des marins de la flotte*, dans lequel il fait connaître l'organisation actuelle des mécaniciens qui, depuis l'introduction des bâtiments à vapeur dans la marine militaire font partie du personnel, et occupent aujourd'hui une place trop importante pour ne pas devenir l'objet d'une attention spéciale.

M. de Fouchy, descendant ensuite des hauteurs de la science où ses connaissances lui donnent une place distinguée, a fait plusieurs excursions heureuses dans la littérature. Ainsi nous le voyons aborder sans hésitation un paquebot à vapeur, et dans un article charmant intitulé : *Un omnibus maritime*, il peint la vie des passagers à bord et décrit avec esprit, et gaieté les tribulations qui les y accompagnent.

Parmi nos collègues qui appartiennent au corps royal de la marine et qui vous ont présenté des mémoires d'un haut intérêt, nous citons avec plaisir M. Pelletier, lieutenant de vaisseau, qui a soumis à la Société un mémoire sur un nouveau système de roues à aubes pour les bâtiments à vapeur. La commission chargée d'examiner ce travail en a rendu un compte favorable. M. Pelletier a saisi et signalé plusieurs des défauts du système des aubes rectangulaires fixes, en même temps qu'il a su détourner la plupart de ses inconvénients dans l'innovation qu'il a proposée. L'auteur a voulu éviter ce bruit, ces secousses désagréables et ces battements monotones, préjudiciables au navire, qui sont produits par l'immersion de chacune des aubes. Dans son système, il a aussi eu pour but d'épêcher la perte d'une force considérable, perte occasionnée par les eaux que le navire entraîne dans son sillage et qui frappent les aubes dans un sens qui contrarie leur mouvement de rotation.

Nous rappellerons aussi le nom d'un officier que les ordres du gouvernement tiennent depuis 3 ans éloigné de nous, mais qui au moment même de son départ a fait hommage à l'Académie de mémoires dont les titres seuls annoncent un esprit initié aux questions les plus élevées. M. De la Cour n'a pas craint d'aborder successivement et avec talent l'économie publique, les finances et les machines à vapeur. Tous les travaux de cet homme de mer sont accompagnés de cartes qui en facilitent l'intelligence et qui font voir à l'instant même ses vues, ses tendances, ses perfectionnements. Voici les titres de ces mémoires :

1° Considérations sur l'avenir de Toulon accompagné

d'un plan d'agrandissement. Portant cette épigraphe :

« Dans dix ans Toulon deviendra la succursale commerciale de Marseille ; dans vingt années, Marseille aura dans Toulon une rivale redoutable. »

2° Mémoire sur un système de générateur de machines à vapeur à moyenne pression (pour navire) avec cartes.

3° Essai sur un système monétaire pour compléter celui qui est en usage en France.

4° Enfin un mémoire sur le tracé et la construction des guibres des navires de tout rang.

M. Honoré Garnier qui cultive avec un égal succès la prose et la poésie, a publié dans la partie de vos Bulletins, consacrée aux sciences morales et à la législation, deux mémoires, l'un intitulé : *de la nécessité d'une complète réforme dans l'application de la peine des travaux forcés*. L'autre est un aperçu de quelques améliorations à introduire dans le personnel et le matériel de la marine de l'Etat. Comme l'un des plus efficaces moyens d'accroître la classe des bons matelots, l'auteur propose la création d'une école royale de petite pêche dans chacun des chef-lieux d'arrondissement maritime. Il développe cette idée et en démontre l'application, en formulant un projet de règlement qui énumère les conditions d'admission, les objets d'études, et les différents détails d'administration susceptibles de faciliter la réalisation de ces utiles établissements.

Avant de poursuivre l'énumération de vos travaux, permettez-nous, messieurs, d'exprimer publiquement les regrets que nous avons tous éprouvés par la perte presque simultanée de trois de nos confrères qu'une mort pré-

matûrée est venu surprendre à la force de l'âge, et, au moment même où leur activité scientifique devenait une source de richesses pour nos archives.

La zoologie doit à M. Rang, capitaine de corvette, des travaux nombreux et importants qui ont puissamment contribué aux progrès que cette science a faits dans ces dernières années. Parmi ces travaux nous nous contenterons de mentionner :

1^o Son Manuel de l'histoire naturelle des mollusques qui a paru en 1829 et qui non seulement résume tous les faits que possédait à cette époque la science malacologique, mais encore l'a enrichi de belles et importantes découvertes.

2^o Ses recherches sur l'organisation des ptéropodes, classe de mollusques très incomplètement connus avant lui et dans laquelle il a établi des coupes génériques qui sont aujourd'hui admises par tous les auteurs de conchyliologie.

3^o Mais le plus beau titre scientifique de M. Rang, est sans contredit sa monographie de la famille des aplysiés qu'il a publiée en 1828 pour le grand ouvrage de Ferrussac, et qui jointe au travail de Cuvier fait connaître cette famille aussi complètement que le permet l'état actuel de la science et autant que peuvent le définir les zoologistes.

Vos annales historiques renferment déjà une biographie tracée par la main habile de M. Garnier, et dans laquelle cet officier supérieur est apprécié comme marin, administrateur et linguiste. Appelé par la confiance du Roi au commandement des bâtiments de l'Etat, il est parti une dernière fois en 1843, et l'année après il mourut, victime

d'un climat mal sain et de son dévouement pour la science ; ses dépouilles mortelles sont restées sur les rochers de Mayotte ; mais son souvenir ne s'effacera jamais de nos cœurs.

Nous avons également à déplorer la perte de M. d'Assigny, capitaine de corvette, qui cultivait avec une grande distinction la littérature arabe. Vous avez tous lu avec plaisir sa légende algérienne toute parsemée des émanations balsamiques du sol de l'Orient. Nous attendions de lui un rapport sur les travaux de la commission nautique d'Afrique dont il était président, et qui avait pour mission de s'occuper de l'amélioration des ports de la Régence, quand la mort est venu l'enlever à la science et à ses nombreux amis.

Un autre de vos plus ardents collaborateurs dont la biographie a été écrite par M. le vice-président, a également disparu vers la même époque du milieu de nous. La sensation de cette perte fut vive, non seulement pour nous tous, mais pour tous les hommes de progrès; c'est que Paul Flaugergues s'était livré à la science avec cet esprit droit et élevé que donne une conscience libre ; c'est qu'il avait cette imposante force de volonté si nécessaire dans les recherches physico-mécaniques. A une époque, où la science électromagnétique sortie de l'esprit d'un grand maître, était à peine érigée en corps de doctrines et où tous les regards, étaient attentifs à ce qui allait se passer dans le monde, sous l'influence de cette nouvelle puissance, il a été un des premiers à faire entrevoir par des expériences délicates que cette réaction des aimants sur les courants pourrait bien devenir un jour le propulseur, l'agent

secret, partout où il y aurait un mouvement régulier à obtenir.

Ses calculs sur la force élastique des vapeurs sont des modèles d'exactitude, et peuvent servir avec avantage à tous les praticiens qui, sans être initiés dans les détails de la physique, ont besoin de recourir à des formules faciles à comprendre.

Il fallait réparer des pertes si nombreuses et si cruelles. De nouveaux travailleurs sont venus à nous, et déjà, dans leurs discours de réception aussi brillamment écrits que profondément médités, de jeunes membres MM. Mouttet, Thouron, Germain, Brun, nous ont fait espérer des travaux sérieux sur le droit, l'histoire et l'économie publique.

M. Mittre, à peine arrivé au milieu de nous, a déjà commencé des publications importantes sur les mollusques; ses recherches sur l'auricule myosote, insérées dans votre dernier bulletin, ne sont que le prélude d'une série d'études pleines d'intérêt sur l'histoire naturelle des animaux.

La zoologie a acquis depuis une vingtaine d'années une importance telle, qu'elle marche aujourd'hui l'égale des sciences d'application, telles que la botanique, la géologie dont elle est, dans l'ordre naturel des études philosophiques, la sœur inséparable. Pour le prouver, il suffit de jeter un coup-d'œil sur les nombreux résultats obtenus dans ces dernières années par les zoologistes qui ont dirigé leurs recherches sur les animaux parasites, les insectes qui nuisent au vignoble, à nos céréales, à l'*olivier*, cet arbre au fruit d'or, comme l'appelait déjà Pline

le naturaliste. Qui ne sait les dégâts produits par de tout petits insectes ! une mouche, un papillon que l'œil de l'entomologiste peut seul apercevoir au milieu d'un bourgeon, dans le parenchyme des feuilles, dans le noyau même du fruit.

Les recherches qui ont pour but la conservation du figuier et de l'olivier, ces deux principales sources de richesse, mériteraient de la part du gouvernement et des sociétés savantes une sollicitude toute particulière. Prenons y bien garde ! de la découverte du mode d'existence, de la vie organique de ces êtres destructeurs dépend l'avenir agricole de la Provence et bien plus encore, celui de notre marine. Tout le monde connaît les dégâts que détermine dans les bois de construction le taret naval.

Sans doute la solution du problème n'est pas facile, mais un jour viendra où le ver destructeur des bois désertera nos vaisseaux, nos chantiers, et rendra à l'administration de la marine l'une de ses plus précieuses ressources.

Avouons-le, Messieurs, M. Mitre a un bien beau rôle à remplir ; en enrichissant nos archives de matériaux sur cette partie des sciences naturelles, il fournira aux zoologistes voyageurs qui viendront sur nos côtes se livrer à des recherches sur l'organisation de tous les êtres qui les habitent, des documents précieux qui pourront les guider dans leurs laborieuses investigations.

La section des sciences compte encore un autre nouveau membre qui, dès ses débuts dans les recherches physiques, a abordé un des problèmes les plus insaisissa-

bles. Tout le monde sait, comment d'une discussion profonde est sorti un jour en Italie un instrument qui a rendu immortel à la fois le nom de Galvani et de Volta. Il serait trop long de rappeler ici toutes les formes qu'il a reçues depuis, toutes les industries qui l'ont adopté pour en retirer à volonté de la chaleur, de la lumière, des effets dynamiques. Mais ce qui est frappant, c'est que, malgré tous les efforts des physiciens les plus célèbres, on en est encore à se demander : quelles sont les circonstances essentielles qui concourent à la production du courant, et s'il y en a plusieurs, quelle part doit-on attribuer à chacune d'elles. L'action de la pile résulte-t-elle d'une cause unique, est-elle dans le pouvoir électromoteur des métaux en contact, ou dans l'ébranlement moléculaire des corps qui s'unissent chimiquement, ou ce qui est plus probable, ces deux causes agissent-elles à la fois pour concourir au phénomène général, mais alors dans quelle proportion chacune de ces causes agit-elle ? Il est difficile de trouver dans l'histoire de l'électricité à cet égard un fait précis et solidement établi. Cependant, notre collègue, M. Ledeau, a tenté de mettre en évidence une des causes essentielles du phénomène. A la suite d'une série d'expériences délicates il est parvenu à formuler : que l'électricité de tension développée sur les éléments métalliques d'un couple est toujours la même, quelle que soit la direction que prend le courant résultant.

Le mémoire est actuellement sous les yeux d'une commission de l'Académie des Sciences de Paris, attendons le rapport avant d'exprimer nos propres sentiments ;

mais remercions toujours M. Ledéau de cette initiative hardie dans un genre de mystères dont l'esprit humain n'a pas encore pu déchirer les voiles.

L'agriculture a eu parmi nous quelques défenseurs zélés. Il suffit de citer les noms de MM. Robert et Pellicot pour montrer que la Société Académique s'est fortement occupée de la culture de la vigne, des assolements, de la rotation des labours, d'introduction de plantes nouvelles en Provence. Partout règne en ce moment la plus vive sollicitude pour les destinées agricoles ; c'est que partout on commence à comprendre que dans un pays tel que le nôtre, les productions de l'agriculture sont les plus précieux de tous les biens, que cette industrie, fondée sur les besoins réels de tous les peuples, pourra encore s'accroître par la liberté des communications. Si M. Pellicot a fait des études si profondes sur la vigne, sur la préparation du sol, c'est qu'il a compris que la Provence doit se préparer, d'une part, aux débouchés nouveaux que lui offriront les chemins de fer, et, de l'autre, à la réaction inévitable qui se fera sentir à l'époque, rapprochée peut-être, où l'Algérie, devenue plus française encore par la soumission complète des tribus, dont le célèbre chef arrive en ce moment même sur notre rade, saura se suffire à elle-même. (Sensation profonde.)

M. Pellicot, qui depuis deux ans rédige avec un grand talent le *Cultivateur Toulonnais*, est auteur d'un ouvrage remarquable, le *Calendrier Provençal*, qui est déjà devenu le manuel nécessaire de toutes les personnes qui s'occupent d'économie rurale.

M. Robert, dont les travaux sont connus de tout le monde, a toujours été au milieu de nous l'objet d'une considération et d'une affection toutes particulières. Ses rapport continuels, non pas avec des livres arides, mais bien avec les plantes elles-mêmes, dont il a appris à suivre avec une sagacité remarquable le développement jusqu'à dans les moindres détails, lui ont fait porter dans notre Société ce que donne la vie des fleurs, cette simplicité qui est la première loi des relations organiques elles-mêmes.

En suivant notre digne doyen d'âge dans les différentes positions auxquelles la confiance du gouvernement l'a successivement appelé, nous le trouvons à Ajaccio, fondant un jardin botanique, où, sous son habile administration, la canne à sucre, l'indigo, le coton, la cochenille, prospèrent également. Nous le voyons là, mettant à profit de rares loisirs, parcourir les montagnes escarpées de la Corse, signalant des fleurs inconnues et des plantes utiles à l'humanité.

Directeur du Jardin botanique de la marine, M. Robert s'est mis en relation avec tous les savants botanistes de l'Europe; quand on parcourt en France, en Allemagne les établissements d'horticulture, on voit bien souvent le nom de cet observateur de la nature. Pourquoi fallait-il affliger ses vieux jours? Pourquoi le séparer de son herbier, de sa fontaine et de son gazon qu'il aime?

Quand Nelson mourut, on lui fit un cercueil avec un tronçon du bas-mât du vaisseau *Lorient*, qui sauta en l'air à Aboukir. Si nos vœux sont entendus, notre collègue mourra tard, bien tard à l'ombre des arbres qu'il a plantés. (Applaudissements.)

Les deux prix décernés à M. Robert par la Société nationale d'agriculture, pour l'introduction du *formium tenax* et du *scolymnus hispanicus*, sont certes de bien beaux titres scientifiques ; mais il en est un que l'Académie met bien au-dessus de tous les autres : *Il est resté patere.*

M. Roche, un des plus anciens membres de la Société, a publié dans vos bulletins quatorze mémoires, non seulement sur les différentes branches de la philosophie naturelle, mais encore sur la charité, les associations de bienfaisance, l'agriculture, l'instruction publique.

Notre savant collègue a fait connaître un instrument propre à mesurer les distances à l'œil et sans calcul, instrument utile pour l'arpentage, et surtout pour la marine et l'artillerie. Le même auteur a publié sur les comètes en général, et sur celle de Halley en particulier, un travail considérable, accompagné de considérations philosophiques, qui donnent une idée sublime de la grandeur de l'univers et de la puissance de Dieu. Ce mémoire est suivi d'un autre sur les avantages du *Calendrier équinoctal perfectionné*, et qui pourrait être adopté un jour par les nations ainsi que par les astronomes.

La Société doit aussi à M. Roche un grand nombre de traductions anglaises extraites de l'*Herold of Peace*.

Les sciences mathématiques pures dont nos Annales ont été si pauvres jusqu'à ce jour, commencent à apparaître dans vos dernières publications. Notre honorable collègue, M. Huet, vous a communiqué deux mémoires :

Dans le premier, il donne un procédé, à l'aide duquel on peut reconnaître aisément les caractères de divisibilité par 19, 29, 39, et 21, 31, 41.

Dans le deuxième, il indique les moyens à l'aide desquels certains problèmes, conduisant à des équations de degrés supérieurs, peuvent être, par un choix convenable d'inconnus, ramenés au 2^e degré.

M. Latière a fait hommage à la Société de plusieurs ouvrages sur les mathématiques élémentaires destinés à l'enseignement.

M. Guiraud, dont les préoccupations incessantes se rattachent à tout ce qui peut contribuer à l'embellissement de la ville, vous a présenté plusieurs mémoires très remarquables. Il appelle l'attention de la Société sur la législation des alignements, et signale énergiquement les dangers que peuvent courir la salubrité et l'hygiène publiques par une fausse interprétation du titre : *Plan d'alignement.*

Le même auteur a exposé devant vous, et avec talent, la nécessité de rendre obligatoires les plans de nivellation des villes. Toutes ces considérations ont mérité votre approbation, et il faut espérer que les travaux de M. Guiraud fixeront les regards du gouvernement sur les questions dans lesquelles sont engagés de si puissants intérêts.

Le mouvement progressif des travaux de la Société a été commun à toutes les branches qu'elle a embrassées. La littérature a voulu marcher sur la même ligne que les sciences. Elle a apporté à la gloire de notre Académie son attrayant tribut de mémoires historiques, de légendes, de traditions, de nouvelles, de poèmes et de vers.

Au nombre des prosateurs distingués qui ont écrit dans vos bulletins, nous citerons avec plaisir M. Vienne, notre ancien président.

M. Henry, notre archiviste, auteur de nombreuses publications insérées dans les recueils de la Société nationale des antiquaires de France, de l'Egypte pharaonique, d'une notice sur le séjour de l'armée de Barbarousse à Toulon, et d'une foule d'autres écrits non moins remarquables.

M. Juglard, votre secrétaire, qui traduit avec une concision parfaite les travaux de vos séances.

Nos poètes sont plus nombreux encore. À leur tête, nous plaçons deux noms célèbres, deux enfants du midi, que la gloire a couronnés de ses plus beaux rayons : M. Méry, qui est venu lire dans cette enceinte un magnifique poème inspiré par les victoires de Tanger et de Mogador ; Charles Poncy, auteur de deux volumes de poésies, intitulés : *Marines et le Chantier*, œuvres pleines de verve et d'inspiration, que chacun de nous a lues et admirées ; le même poète publiera prochainement un livre de chansons industrielles, auquel sourit d'avance un succès semblable à celui qui accueillit ses travaux précédents.

Un autre enfant du Midi, M. Ortolan, a illustré également vos bulletins de quelques-unes de ses *Enfantines*, qu'il a réunies depuis en un riche écrin, chef-d'œuvre de grâce et de naïveté que la presse accueillit naguères par les vifs éloges.

M. Garnier, à qui nous devons, outre les miscellanées, tant de touchantes élégies, cultive avec prédilection le genre du sonnet, tombé en désuétude durant le dernier siècle. Ses sonnets n'excluent pas la pompe du style et la grandeur des pensées. Notre honorable collègue a eu d'éclatants succès dans ces poèmes en miniatures, que Boileau avait jugés si remplis de difficultés.

Nous citerons encore M. de Fouchy, notre président, qui glane avec succès aussi dans le champ de l'apologue, et pour qui la poésie n'est qu'un délassement de travaux plus sérieux.

Enfin, M. Garbeyron, lieutenant de vaisseau, auteur d'un travail relatif aux brise-lames flottants, tout plein d'études et d'observations conscientieuses sur la théorie des ondes si incertaine encore, à cause de la difficulté de soumettre un pareil problème au calcul, a publié, en outre, plusieurs articles remarquables sur la navigation à la vapeur, dans ses rapports avec les éventualités d'une guerre maritime et la probabilité de la paix.

En dehors de ces études sérieuses, notre honorable collaborateur a fait insérer dans vos bulletins de charmantes compositions, et, tout récemment encore, il vous a communiqué une adorable légende écrite sous forme d'épitre : *Une course à Notre-Dame des Anges*.

Nous avons cru devoir nous abstenir de toute citation littéraire ou poétique, chacun de vous, Messieurs, ayant pu apprécier déjà le genre et les nuances de ces divers talents, dont quelques-uns prêteront, du reste, leur bienveillant concours à la solennité qui nous réunit aujourd'hui.

Nous touchons à la fin de cette longue énumération : nous comprenons votre impatience d'entendre, au lieu d'une voix fatiguée, de la belle musique ou de beaux vers ; mais permettez-nous au moins de dire encore un mot de la section des arts.

Jusqu'en 1847, les arts, dans notre société, n'étaient représentés que par deux artistes éminents, qui, malgré

leur bonne volonté, ne pouvaient, à eux seuls, produire assez de tableaux pour former les éléments d'une exposition publique.

Cette année, le cercle de la section des arts s'est considérablement agrandi, et les membres qui le composent se sont empressés d'envoyer leurs œuvres, qui sont destinées à l'exposition nationale.

La plupart des artistes réunis dans cette enceinte, ont chaque année les honneurs de l'exposition nationale du Louvre; quelques-uns même y ont obtenu des faveurs, notamment M. Courdouan, à qui le gouvernement a fait remettre, pour la troisième fois une médaille d'or à la suite du salon dernier, alors qu'il exposait pour la première fois, des tableaux à l'huile. Personne n'ignore que ses pastels et ses aquarelles eurent toujours d'éclatants succès.

MM. Ginoux, Cauvin et Charles Merme exposent également tous les ans.

M. Courdouan nous montre une grande marine, du plus beau style; c'est bien là la Provence avec ses tons fins, harmonieux et puissants, avec son ciel éblouissant, sa mer d'azur si limpide et si calme; toutes choses si difficiles à rendre et que l'artiste a su traiter avec un rare bonheur.

M. Charles Ginoux, après avoir étudié dans les ateliers de nos plus grands maîtres, est venu se fixer à Toulon, sa ville natale, et vous a envoyé une Magdelaine au désert qui nous a paru d'un sentiment tout-à-fait noble et d'une heureuse inspiration. Il y a joint son bon Samaritain et des têtes d'études qui se recommandent par de brillantes qualités.

M. Charles Merme, capitaine d'artillerie, vous apporte aujourd'hui quelques unes des toiles qu'il destine au salon de 1848; elles sont toutes belles. Une d'elles, la Prairie, souvenir de Bretagne, se caractérise par la couleur chaude et vigoureuse du ciel qui se réflète dans l'eau; les arbres et le terrain sont largement traités; il y a de la poésie dans ses feuilles d'automne et son crépuscule.

M. Cauvin paraît avoir surpris la nature elle-même avec sa naïve simplicité. Dans la toile qu'il vous envoie et qui est destinée à l'exposition du Louvre, le ciel, les eaux, les rochers et les barques sont traités avec une franchise qui annonce un talent incontestable.

M. Coste, qui a un talent tout spécial pour représenter avec vérité la nature morte, a envoyé huit tableaux représentant des poissons, des fruits, des oiseaux, que nous trouvons admirablement groupés.

Nous éprouvons un vif regret de ne pas voir figurer parmi nos toiles les œuvres de notre collègue, M. Lautret, qu'une longue absence a retenu loin de nous; cet habile artiste a produit des peintures à l'huile d'un grand mérite.

M. Bronze a fait preuve de talent dans les nombreux travaux qu'il a accomplis et notamment dans la voûte en berceau de l'église Saint-Pierre, où à côté de négligences inhérentes à la trop grande prestesse avec laquelle il est toujours obligé de produire, brillent les hautes qualités de l'art qui décelent une intelligence d'artiste pleine d'avenir. L'ordonnance générale de cette voûte est bien comprise; la distribution des couleurs locales, surtout, satisfait parfaitement aux lois de la décoration monu-

mentale et nous montre le peintre en possession d'un goût et d'une habileté rares. Ce même artiste a également produit des peintures à l'huile d'un véritable mérite.

Enfin, la sculpture est représentée dans notre Société par un jeune artiste qui expose aujourd'hui des travaux qui annoncent, non seulement une main habile, mais de longues méditations sur l'art.

Restaurateur de divers bas-reliefs de Puget et de son école, M. Bonifay a voulu tout d'abord rendre hommage à son immortel maître. Grâce à ses soins intelligents, la restauration touche à son terme et on peut déjà voir au musée naval un grand nombre de ces bas-reliefs qui rappellent ce qu'était la décoration des galères sous le règne de Louis XIV. Notre habile collègue expose plusieurs statues et bas-reliefs remarquables. *La Justice*, *Pyrhus tuant Priam*, le *combat d'Hercule contre Archelouïs*, *Saint-Sébastien*, le *Génie de la Guerre*, sont autant de symboles qui font espérer que la sculpture va reprendre dans la société des arts, la place qu'elle y occupait à l'époque des grands maîtres.

Ce compte-rendu, Messieurs, a sans doute fatigué l'attention générale. Nous aurions été plus court, si nous avions été préparés de longue date à cette solennité. Nous serons néanmoins consolé de l'impatience qui éclate dans tous les esprits, si en rendant la pensée de tous nos collègues, nous avons bien formulé les tendances, la direction de la Société vers les problèmes

42 COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES.

dont la solution, en dégageant les esprits des vils intérêts trop souvent engagés qui les perturbent si fortement, puisse assurer le triomphe de l'intelligence et du travail et ajouter non seulement au bien-être matériel de la vie, mais surtout à la dignité morale de l'humanité. (*Applaudissements.*)

Diverses lectures sont ensuite écoutées avec le plus vif intérêt et l'attention la plus soutenue, dans l'ordre suivant :



NOUVELLE DOCTRINE MÉDICALE

Devant conduire à la connaissance de la cause première des maladies, de leur caractère essentiel et au mode d'agir des médicaments pour en opérer la guérison.

PRÉFACE.

La médecine est parmi toutes les sciences physiques, la plus utile et la plus considérée, parce qu'elle ne s'occupe que du bien-être de la société, de la santé de chacun de ses membres.

Cependant, il n'en est aucune, qui ait fait moins de progrès, et qui ait laissé plus de lacunes dans ses parties les plus essentielles.

Cette vérité bien fâcheuse a été reconnue dans tous les temps, par les hommes qui l'ont cultivée avec le plus de gloire.

« Sarcoune , (1) disait : il n'y a pas de calamité qui mette plus manifestement à découvert la fragilité de notre condition, que la fureur d'une épidémie meurtrière ; de même on ne connaît pas de maladie, qui dévoile plus efficacement , aux yeux du public, les vastes lacunes de la médecine et les ténèbres dont elle est environnée.

» Barthez (2) disait également, quelque importante que soit la science de l'homme, ceux qui l'ont cultivée profondément sont forcés de reconnaître qu'elle a fait peu de progrès jusqu'à présent , et même beaucoup moins à proportion que n'en ont fait d'autres sciences utiles.

» La cause de cette différence me paraît être qu'on a négligé, dans l'étude de l'homme , les règles fondamentales de la vraie méthode de philosophie. Et il ajoute :

» On ne peut attendre de grands progrès dans une science où la méthode philosophique a été négligée, que lorsqu'on y renouvelle le corps entier de la doctrine , conformément aux vrais principes de cette méthode.

« Et Delpech , (3) dit aussi, s'il ne pouvait exister de médecine utile, *d'art de guérir*, qu'autant que les diverses branches de la science auraient des bases solides , ou seulement susceptibles de ce degré de démonstrabilité qui permettrait qu'une affection morbide étant

(1) Histoire de l'épidémie de Naples de 1764.

(2) Dans son savant discours des élémens de la science de l'homme page , 2.

(3) Mémorial , octobre 1829.

» trouvée, on put en déduire avec assurance la méthode
» de traitement, les médecins praticiens trouveraient un
» grand sujet d'humiliation, dans les viscissitudes de la
» science et de l'art. Chaque progrès des sciences physi-
» ques, en apportant son tribut à l'art de guérir, lui a
» imprimé des oscillations, des écarts qui ont prêté un
» nouvel intérêt à l'étude subséquente, mais qui n'ont
» pas toujours conduit à de nouveaux succès. Cette sorte
» de fluctuation a démontré bien évidemment, que la
» science médicale est loin encore de la certitude physique,
» vers laquelle tendent avec une impatience bien pardon-
» nable les meilleurs esprits.

C'est aussi cette cause qui faisait dire à Sauvage (1),
« d'où vient que la médecine, le plus ancien, et le plus
noble des arts, a fait si peu de progrès, que sa théorie
fournit si peu de principes indubitables, et est si insuffi-
sante pour diriger la pratique ? »

Nous même nous demanderons pourquoi, la médecine
serait la seule qui n'en fût pas susceptible ? Il faudrait
qu'elle n'existant pas, comme quelques philosophes et quel-
ques médecins se sont plu à le proclamer.

Mais Hypocrate (2) a fait à ce sujet une observation bien
judicieuse, lorsqu'il a dit : « Si la médecine n'était pas un
art comme les autres, il n'y aurait, dit-il, ni bons ni mauvais
médecins : ils seraient tous également bons, ou plutôt,
ils seraient tous également mauvais. »

(1) Nosologie, prolégomènes, p. 4

(2) Dans son traité de médecine primitive.

« En effet, dit Cabanis, (1) il ne peut y avoir de différence entre les hommes qui cultivent un art, que lorsque les règles de cet art sont dans la nature : alors seulement, les uns peuvent les connaître, les autres les ignorer, quand elles n'y sont pas, elles sont également inconnues à tous. »

« Hypocrate à dit encore : tous les arts sont dans la nature, si nous l'interrogeons convenablement, elle nous révélera toutes les vérités qui tiennent à chacun d'eux ; elle nous garantira des erreurs que l'ignorance ne manque jamais d'y introduire. L'art doit alors s'épuiser, mais l'art existe malgré ses erreurs. »

La médecine existe donc ; mais elle existe, avec toutes ses erreurs, sans bases certaines, sans principe général sur lequel chaque praticien puisse rapporter ses observations, les comparer pour en apprécier la justesse, et en déduire les conséquences ; elle existe enfin au milieu de toutes les théories, de tous les systèmes et de toutes les doctrines, qui se sont succédées, et, qui ont fini par se détruire les unes les autres, faute d'un principe fondamental, certain, pour lui servir de fondement. Aussi s'écrie Bouchardat (2) : « Nous sommes arrivés à un temps de transition, à une époque critique où toutes les croyances sont ébranlées ; on n'a plus pour se conduire un unique fanal, le monde médical s'occupe dans toutes ses parties actives et intelligentes à examiner et à contrôler la valeur pra-

(1) Degré de certitude de la médecine, p. 95

(2) Formulaire de 1840, préface, p. XVII.

» tique des doctrines qui ont passé, et à effectuer des
» découvertes et des perfectionnements de détail, etc.

L'édifice médical a donc besoin d'être relevé, mais cette fois il faut qu'il le soit, sur une base immuable, comme les lois de la nature qui seules peuvent la lui fournir.

Les matériaux pour son édification, ne manqueront pas, les débris des doctrines qui ont passé en fourniront de bien précieux et au-delà de ce qui sera nécessaire pour l'élever au plus haut degré; car il ne faut pas se le dissimuler, comme le dit Gabanis (1), « toutes les doctrines, » comme tous les systèmes, se sont appuyés dans l'origine sur des faits ou des expériences incontestables. Le tort de leurs auteurs a été le plus souvent de donner à ces faits et à ces expériences une signification trop étendue; de faire un système complet, de ce qui pouvait à peine fournir quelques vues de détail. »

Pénétré du sentiment de notre faiblesse, nous sommes loin de prétendre à la direction de cette nouvelle édification; néanmoins nous avons acquis la certitude par quarante années de pratique heureuse et de méditations continues à ce sujet de pouvoir indiquer les vrais principes qui doivent lui fournir le fondement.

La vérité de ces principes est facile à révéler, car non-seulement ils éclairent les points les plus obscurs de la science, mais encore ils concilient des faits qui semblaient inconciliables et cela sans torturer ni les mots ni les choses; comme aussi ils résolvent plusieurs problèmes qui semblaient insolubles.

(1) Degré de certitude, p. 10.

Mais avant de les indiquer, nous croyons utile de faire connaître la route par laquelle nous y sommes arrivés.

Lorsque nous partîmes pour Montpellier nous étions pénétré de l'importance de la médecine, et des grandes difficultés que nous devions rencontrer dans son étude ; mais, nous étions loin de croire qu'il en existât d'insurmontables, dans ses parties les plus élémentaires comme les plus essentielles de cet art, telles que la connaissance de la nature intime des maladies, de leur cause première, et sur le mode d'agir des médicaments employés pour les guérir, sur la connaissance desquels la science ne donne qu'insuffisance et fausseté de lumière.

En effet, ayant d'abord voulu connaître cette cause intime des maladies, et comment les causes occasionnelles agissaient sur nous pour les produire, vainement consultâmes-nous les auteurs qui traitent de cette matière; tout ce que nous pûmes trouver fût ce qui suit : (1) La cause première, l'essence ou la nature intime des maladies est « entièrement inconnue; l'esprit humain a fait longtemps » de vains et inutiles efforts pour la découvrir, et toutes « les recherches auxquelles on s'est livré sur cet objet » obscur et impénétrable, n'ont servi qu'à produire des « hypothèses frivoles, d'éternelles divagations, et à prouver enfin qu'il est inutile de s'en occuper puisqu'il est » inaccessible et hors de la portée de notre intelligence. « Ce n'est que par leurs phénomènes sensibles et apparents que les maladies peuvent être connues.

Cette réponse était loin de nous satisfaire, car enfin di-

(1) Dictionnaire des sciences médicales, v. 30, p. 174.

sions-nous, alors même que nous parviendrions à connaître parfaitement une maladie par ses phénomènes sensibles et apparents, tant què nous en ignorons la cause intime, ou la manière d'agir de la cause occasionnelle sur l'économie pour la produire, il nous sera bien difficile, pour ne pas dire impossible de chercher avec certitude le remède propre à la guérir. Ce ne sera jamais que par hasard ou par conjecture que nous pourrons le rencontrer.

Néanmoins nous voulâmes essayer de ce mode d'étude mais il ne tarda pas à nous prouver son insuffisance , et à nous jeter dans de nouvelles confusions, par des faits contradictoires, impossibles à expliquer.

En effet, étant admis à la clinique médicale, nous fûmes chargés d'un malade dont les signes apparents indiquaient une fièvre inflamatoire. On ne manqua pas de nous dire, que cette maladie était caractérisée par un excès de forces succombant opprimée sous leur propre puissance, (Richerand). Notre embarras fut grand, pour concilier cet état d'excès de forces succombant sous leur propre puissance avec ce principe de physiologie qui nous apprend que les forces vitales qui maintiennent l'homme en santé présentent aussi aux phénomènes pathologiques. Il fallait nécessairement que de ces deux principes , il y en eût un de faux.

Quelques jours plus tard nous fûmes chargés d'un autre malade dont les signes sensibles et apparents avaient fait diagnostiquer une fièvre putride adynamique dont le caractère essentiel était la faiblesse; on ajouta que la principale indication était de lui redonner des forces, et pour cela on prescrivit de fortes doses de quinquina de serpentaire,

de virginie, d'acétate d'ammoniaque, des synapismes aux jambes ; mais quel ne fut pas notre étonnement, lorsque sous l'influence de ces moyens réputés toniques très-énergiques, nous vîmes que les forces loin de s'accroître, diminuaient et s'éteignaient, au contraire, et cela d'autant plus vite que les doses en étaient plus rapprochées : douze heures avaient suffi pour les épuiser complètement.

Ce qui nous surprit d'avantage encore, fut qu'un autre malade confié le lendemain à un de nos condisciples, atteint d'une maladie en tout semblable à celle du malade que nous avions perdu, tant pour la gravité, que pour tous ses signes apparents et notamment la faiblesse, et à qui on administra le même traitement, qui cette fois fut suivi du plus heureux succès, dix jours après sortit de l'hospice radicalement guéri.

Pourquoi nous demandâmes-nous, ce traitement si funeste pour notre malade, a-t-il été suivi d'un si heureux succès pour celui de notre condisciple ? il nous fut impossible de nous l'expliquer et vainement en cherchâmes-nous la solution dans les auteurs.

Tout ce que nous pûmes trouver à cet égard fut qu'il existait, en médecine un grand principe basé sur ce que les contraires se guérissent par leurs contraires, *contraria contrariis curantur*. Mais nous trouvons dans Petit Radel (1) que ce principe, vrai quant au fond peut mener à beaucoup d'erreurs faute de discussion; qu'il ne peut être vrai qu'autant qu'on prend pour base l'indication de la cause prochaine; mais comme celle-ci est souvent hypothé-

(1) Institution de médecine, tom. 2, page, 297.

tique, les vérités qui lui servent de base pourraient tourner à mal si on le suivait indistinctement dans la pratique. Il n'en est pas de même, dit-il, du suivant qui fait la base de la médecine empirique : l'indication se prend de ce qui soulage et de ce qui nuit : à *Juvantibus et loedentibus sumitur indicatio.*

Et, cependant après avoir donné la préférence à ce dernier principe, il fait sentir encore combien peu de médecins sont capables de s'en servir avec fruit dans leur pratique, puisqu'il ajoute que pour remplir les deux points essentiels que le principe peut offrir, il faut être éclairé par une expérience raisonnée; car sans elle, on tombe dans un Empyrisme affreux, où il n'est plus possible de rien découvrir.

Ainsi ces principes étaient loin de nous éclairer sur la question que nous cherchions à résoudre, au contraire, ils ne faisaient qu'augmenter la confusion qui existait déjà dans notre esprit.

En effet, nous nous disions : comment pourrions-nous prendre le principe de Galien, puisqu'il ne pourrait être vrai qu'autant qu'on peut prendre pour base l'indication de la cause prochaine, et que nous avons vu que celle-ci était entièrement inconnue.

Nous ne pouvions pas prendre d'avantage celui des empiriques, puisque pour pouvoir s'en servir avec fruit, il fallait préalablement avoir acquis une expérience raisonnée que nous considérions comme impossible en l'état de la science, puisqu'elle ne reconnaît aucun principe fixe et certain, sur lequel le raisonnement puisse s'appuyer, d'où il suit que l'expérience que nous pourrions acquérir après

une longue pratique, ne pourrait jamais être qu'une expérience routinière et empirique, et combien de malheurs n'aurions nous pas éprouvés avant de l'avoir acquise.

N'ayant rien trouvé dans les principes généraux, nous voulûmes chercher dans la propriété particulière des remèdes, la solution de la même question.

Mais, ici nouvelle difficulté par la diversité d'opinions que nous trouvâmes sur la vertu de chacun d'eux, sans excepter les plus héroïques, et les plus généralement employés ; ainsi par exemple, ayant cherché dans plusieurs ouvrages la propriété de l'opium, ou de l'action du froid appliqué sur nos organes, dans les uns, nous trouvions que l'opium était un sédatif, un puissant calmant, que le froid agissait comme tonique, qu'il fortifiait nos organes, tandis que dans d'autres, nous trouvions tout le contraire, c'est-à-dire, que l'opium était un excitant du cerveau agissant comme le vin, et que le froid appliqué sur nos organes les affaiblissait, les débilitait, et cependant chaque auteur ne donnait son opinion qu'après avoir expérimenté lui-même et obtenu les effets qu'il assignait à chacun d'eux. D'après cela nous ne fûmes plus étonné d'avoir vu les mêmes remèdes produire deux effets si différents ; aussi ne voyant sur tous les points de la science qu'indécision, que contradiction, et désespérant de ne pouvoir jamais acquérir des connaissances suffisantes pour pratiquer avec fruit la médecine proprement dite, nous étions sur le point d'en discontinuer l'étude spéciale, pour nous en tenir à celle de la chirurgie, lorsque nous fûmes admis à un cours particulier de médecine que M. Broussonet, professeur de clinique médicale, faisait alors, dans lequel il nous fit con-

naître une nouvelle théorie des fluxions qu'il nous dit tenir de son père, et par laquelle il établissait en principes, que tout état maladif ou fluxionnaire était caractérisé par un état de faiblesse plus ou moins grand de la partie qui en était atteinte, faiblesse sans laquelle la maladie ou la fluxion ne pouvait avoir lieu ; seulement, il nous faisait observer, que dans tout état maladif ou fluxionnaire, il y avait deux points essentiels à considérer : celui d'où partait la fluxion qu'il nommait *pars mandans* et celui qui la recevait *pars recipiens*.

Le point d'où partait la fluxion, disait-il, est toujours doué d'un excès de ton, de force ou d'action , et par cela même il ne peut jamais être le siège du mal , tandis que celui sur lequel elle se dirigeait est, au contraire, frappé de faiblesse et de relâchement tel que les forces y sont insuffisantes pour résister à l'aflux du sang ou des humeurs qui y abordait, d'où il résultait un engorgement des vaisseaux de la partie fluxionnée, ou un épanchement dans le tissu cellulaire environnant.

Les preuves qu'il nous donnait à l'appui nous parurent si concluantes qu'étant reçu docteur, en 1803, nous soutribmes une thèse, ayant pour titre: dissertation sur l'emploi des ventouses, dans laquelle nous donnâmes cette nouvelle théorie des fluxions.

Nous disions, comme M. Broussonet , que tout état maladif ou fluxionnaire, est caractérisé par un état de faiblesse de la partie qui est le siège du mal , que , c'est confondre l'effet avec la cause que de supposer l'existence des maladies dans lesquelles les forces soient en excès.

Nous admptions également le *pars mandans* et le *pars*

recipients, mais, nous ne devons pas cacher que le point du départ de la fluxion nous avait toujours embarrassé et que vainement nous l'avions cherché chez tous les malades que nous avions eu à diriger à la clinique. Aussi dans notre thèse nous ne manquions pas de dire, que le point de départ de la fluxion, est souvent aussi essentiel que difficile à reconnaître étant placé le plus souvent dans les parties internes. Néanmoins nous le considérions comme d'une existence rigoureuse, par la confiance que nous avions en celui qui nous l'avait enseigné, et nous n'accusions que notre inexpérience dans le peu de succès de nos recherches.

Cependant après avoir été reçu docteur, nous voulûmes absolument nous rendre raison de la difficulté que nous avions éprouvée, et que nous éprouvions encore pour reconnaître ce point de départ de la fluxion, et nous résolûmes d'en rechercher une solution quelconque dans les différentes doctrines que nous avions d'abord étudiées avec beaucoup d'attention, mais avec peu de succès, et notamment dans celles d'Hippocrate, de Sthal, de Brown, de Bichat, de Barthès, etc.

Cette fois, elles ne tardèrent point à rectifier nos idées, car nous y trouvâmes tout à la fois la confirmation de la vérité du principe de faiblesse que nous avions dit exister, dans tout état maladif ou fluxionnaire, et la fausseté de la théorie que nous avions soutenue sous le rapport du *pars mandans*, que nous n'avons plus considéré depuis lors, que comme un être chimérique inventé sans doute par son auteur, pour expliquer plus facilement la faiblesse du *pars recipients* qui en effet ne pouvait plus être révoqué en doute.

Nous trouvâmes d'abord cette conviction dans deux principes d'Hippocrate qui ne sont ni contestés ni contestables : le 1^{er} est celui dans lequel il dit qu'il existe autant de causes de la maladie et de la santé, qu'il y a de choses qui peuvent agir sur le corps, qu'il y a des variations dans la conduite de l'homme, et dans tout ce qui lui arrive pendant le cours de sa vie; et le second est ce grand principe qu'il appelle *nature* auquel il attribue un pouvoir supérieur à tout, celui de créer tout, de tout administrer, de faire circuler le sang, etc., etc., qu'il désigne par celui de faculté.

En effet, cette nature ou cette faculté n'est et ne peut être que le principe de force que tous les êtres créés reçoivent dans tout leur organisme, avec la vie, et que Bi-chat a si bien défini par l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort, principe distinct de l'autre principe immatériel, de cette âme immortelle dont le Créateur a gracié l'espèce humaine pour la distinguer de la brute, et qui est essentiellement reconnue par Bacon, Van-Helmont et autres.

Ce principe de force ne saurait être douteux, car il a été reconnu par toutes les doctrines qui se sont succédées depuis Hippocrate jusqu'à nous. Seulement, chacune d'elles la désignait sous un nom différent; aussi, Sthal, lui avait donné celui d'âme rationnelle ayant sous sa puissance, tout le système organique dans lequel réside la force, matérielle; Van-Helmont celui d'âme sensitive, Brown, incitabilité et Barthez, d'après Aristote, Théophraste, Glys-son, Jean-Rey et autres, celui de principe vital; mais n'importe, sous quel nom qu'on l'ait désignée, cette na-

ture, cette faculté, cette âme rationnelle ou sensitive, comme cette incitabilité ou principe vital, c'est toujours le même principe que Barthez a dit ne pouvoir s'expliquer par les lois de la statistique ou de la chimie, mais qui nous est connu par le sentiment et le mouvement.

En effet, l'âme rationnelle de Sthal, comme l'âme sensitive de Van-Helmon, etc., etc., ne sont autre chose que la sensibilité dont le centre est le cerveau qui a comme elle, sous sa puissance la contractilité organique ou la force matérielle qui réside dans les organes, ce qui le prouve, c'est que la contractilité pour se mettre en jeu, a besoin d'une détermination du cerveau qui n'a lieu qu'après avoir été averti par la sensibilité sur la nature, de l'impression reçue par les organes des divers agens extérieurs avec lesquels ils sont en rapport continual ; c'est alors seulement, et suivant la nature de l'impression reçue, que les forces organiques sont mises en jeu pour résister ou modérer les atteintes de ces derniers qui tendent constamment à les détruire, ce qui est, d'ailleurs, parfaitement expliqué par cette grande loi vitale rapportée de la manière suivante par Alibert : (1) « Nous ne saurions mieux commencer » les élémens de thérapeutique qu'en rapportant cette » grande loi de l'économie animale, qui fait qu'elle se » conserve, et qu'elle résiste aux causes destructives qui » la menacent autant que le permet sa propre énergie. » L'existence de cette loi, dit-il, est aussi positive pour un » observateur attentif que celle de certaines lois de la » végétation ou du globe terrestre, semblable à cette force

(1) Elémens de thérapeutique. tom., 1 p. 4.

» suprême qui dans le mécanisme des mouvements célestes
» retient les planètes dans leurs orbites et que Descartes
» tenta vainement d'expliquer. Elle régit dans le corps
» humain cette réunion admirable de systèmes qui, par
» leurs structures, leur accord, leur dépendance réciproque
» et le noble commerce de leurs fonctions concourent à
» former le plus bel édifice vivant de la nature. »

D'après ces principes, il fut évident pour nous que la santé ne peut être que le résultat d'un équilibre entre l'action portée par les agens externes sur nos organes et la force que ces derniers opposent en réaction pour en neutraliser les effets ; que du moment que cet équilibre est rompu, soit parce que l'action des agens extérieurs est augmentée, soit parce que nos forces sont diminuées par suite d'une dépense trop considérable que nous en avons fait, soit parce que nous ne les avons pas suffisamment excitées pour les mettre en jeu, et que par suite se trouvant insuffisantes, pour réagir efficacement et en neutraliser l'action, la maladie se manifeste ; et celle-ci est toujours d'autant plus grave que la force de l'action portée a été plus grande, ou que nos forces ont été moindres.

Ce quiacheva de nous convaincre fut la division que nous trouvâmes dans Barthéz, des forces du système entier du principe vital, division que personne n'avait faite avant lui, quoiqu'il présume lui-même qu'on avait dû la supposer de tous temps, quoique d'une manière implique et extrêmement vague ; puisqu'on a toujours dit qu'il est fort utile dans la médecine pratique, de distinguer l'oppression de la résolution des forces. Mais cette distinction fort utile, sans doute, ne peut s'appliquer à la division

réelle des forces du système entier du principe vital, mais seulement à la division que Brown a faite de la faiblesse en faiblesse directe et en faiblesse indirecte ; tandis que Barthez a fait une véritable division des forces, en celles, dit-il, que le principe vital met en jeu à chaque instant, dans tous les organes, pour l'exercice régulier de leurs fonctions suivant qu'il y est déterminé par les lois primordiales, où par des causes qui lui sont étrangères, qu'il appelle forces agissantes, et en celles qu'il a en puissance ou pour aussi dire en réserve pour continuer l'emploi naturel des forces agissantes, lorsque celles-ci ne sont plus suffisantes pour faire fonctionner convenablement l'organe et qu'il appelle force radicale. Nous verrons combien cette division est utile pour expliquer l'invasion ou la guérison naturelle ou spontanée des maladies.

L'ensemble ou l'agrégat, comme il le dit, des sommes de ces deux sortes de forces, constitue ce qu'il appelle le système entier des forces du principe vital.

Pour faire la preuve de la vérité de nos principes avec ceux que nous venons de rappeler, nous cherchâmes d'en faire l'application, soit aux maladies, soit aux modes d'agir des médicaments, et pour cela, nous examinâmes comment les agents extérieurs affectaient nos organes sains pour produire la maladie ; et pour ne point nous égarer, nous voulûmes suivre la nature dans ses procédés, en observant surtout ce qui avait lieu, lorsquelle suffisait seule à la guérison d'une maladie.

Nous choisîmes, à cet effet, une maladie simple qui pût guérir tout naturellement sans le secours d'aucun remède, et nous choisîmes pour cela une plaie simple, peu étendue,

avec perte de substance. Dans cette légère maladie on voit en effet, que la partie a reçu une atteinte par le tranchant qui l'a divisée; bientôt après nous voyons se passer dans cette partie un ordre de phénomènes particuliers qui consistent dans l'afflux d'une plus grande quantité de sang qui donne à la plaie et à ses environs un aspect rouge et prééminent, et une sensibilité plus grande que celle dont jouissait l'organe dans l'état de santé. D'un autre côté en y portant le main on sent que la chaleur y est accrue, au bout d'un certain temps la scène change; la plaie qui d'abord avait un aspect saignant, entre en suppuration, et, après une espace de temps plus ou moins long, laisse apercevoir des petits points grenus et recouverts d'une pellicule blanchâtre; ces points grossissent de jour en jour, et bientôt, après avoir atteint ou dépassé les bords de la plaie, ils s'affaissent en laissant échapper une humeur qui, se concrétant à leur surface et dans les intervalles qui les séparent, forment une croute protectrice au-dessous de laquelle on ne tarde pas à s'apercevoir que la cicatrice s'est opérée. C'est ainsi que les parties rentrent dans leur manière d'être accoutumée.

Tout cela s'est fait, sans l'intervention d'une main étrangère, sans aucun médicament et par les seules forces de la nature. Comment concevoir ce fait? la guérison a lieu spontanément, et cependant on ne peut pas dire que la partie divisée n'avait souffert aucune atteinte. Il est également certain, ce nous semble, que l'organe affaibli par l'atteinte qu'il avait reçue, n'eût jamais pu revenir à son premier état, sans le secours de l'art, s'il n'eût joui, après l'atteinte qu'il avait reçue, que du degré d'énergie néces-

saire à l'entretien de la santé. Qu'est-ce donc que la nature a fait alors ? Elle a développé , un plus grand appareil de force ou de résistance dans la partie affectée, en y activant d'avantage les phénomènes ordinaires de la vie, elle a repoussé ou surmonté l'action destructive de l'agent vulnérant , qui , sans ce surcroît d'énergie , eût fini nécessairement par détruire l'organe complètement. En effet , c'est en disposant des forces radicales qu'elle a en réserve, pour ainsi dire, dans chaque partie , que la nature tend sans cesse à maintenir dans l'organe atteint l'énergie qui lui est nécessaire pour réagir efficacement; et son but est toujours rempli lorsque l'agent destructeur ne sévissant point avec trop de rapidité ou trop d'intensité, lui laisse le temps de déployer ces moyens de défense, et, dans le second cas , ne l'opprime point par une atteinte au-dessus de ses forces disponibles. C'est donc sous l'influence d'un agent destructeur que les forces conservatrices s'élèvent au-dessus de leur type naturel ? qui pourrait , en effet, la solliciter à changer d'état, lorsque les organes à la conservation desquel elles président, ne souffrent aucune atteinte.

Il résulte de ce que nous veuons de dire 1^o que les agens extérieurs produisent toujours un genre de lésion commun et identique , et que la différence des maladies, tient seulement à la différence des tissus qu'elle attaque , à leur intensité, et à la diversité des causes qui les font naître ; 2^o que toutes les maladies , sans exception , sont caractérisées par une débilité reconnaissant diverses causes que nous apprécierons ailleurs ; 3^o que les médicaments quels qu'ils soient , sont nécessairement nuisibles ,

lorsque la nature , suffisamment réagissante , peut , sans leur secours ; amener la guérison ; et que , dans ce cas , le devoir du médecin doit se borner à écarter de la partie malade toutes les causes qui pourraient , par leur complication , ajouter au mal déjà existant , et opprimer ainsi davantage les forces conservatrices ; 4° enfin , qu'un remède quelconque employé à la guérison d'un mal ne peut remplir son but , à moins qu'il n'augmente la puissance de l'organe malade , soit en ajoutant par son atteinte à la cause du mal , soit en diminuant ou faisant disparaître entièrement cette cause , et met ainsi l'organe affecté dans un état plus convenable à une réaction efficace , soit enfin en réunissant ces deux manières d'agir .

Mais , s'il est vrai que les agents extérieurs produisent toujours un même genre de lésion ; il est également vrai que la différence des maladies provient de la diversité des tissus ou éléments qui entrent dans la composition des organes et du sang , et de la diversité des causes qui les font naître . En effet , c'est parce que chaque tissu ou chaque élément constitutif des organes ou du sang , a une sensibilité qui lui est propre , que l'agent extérieur , cause du mal , agit sur lui en vertu d'une qualité spécifique qui se trouve en rapport avec la sensibilité de l'élément sur lequel il agit . C'est pour cela , que chaque organe et le sang sont affectés de différentes maladies , dont chacune reconnaît une cause spéciale qui agit toujours , sur le même élément , et ne produit par suite que la même maladie . Ainsi par exemple , la cause qui produit l'asthme , ne produit que cette maladie , et ne produira pas la coqueluche ; quoi- qu'elles soient considérées l'une et l'autre , comme une af-

fection des nerfs des organes respiratoires et du diaphragme; elle produira encore bien moins, une inflammation de ces organes, si ce n'est, comme effet, par suite des secousses violentes que les quintes de toux lui font éprouver, qui, seules pourraient la déterminer. Mais dans ce cas elle compliquerait seulement la maladie primitive. Il en est de même de la rougeole, la cause qui la produit ne produira jamais la fièvre scarlatine, quoique ces deux maladies aient beaucoup d'analogie entr'elles. Nous en dirons autant du choléra morbus : la cause de celui qui est sporadique, est entièrement différente de celle qui produit l'asiatique. Cette dernière agit sur les éléments constitutifs du sang; ainsi que nous l'avons reconnu et publié dans la *Gazette du Bas-Languedoc*, lors de l'épidémie qui affligeait Nîmes en 1835, tandis que la cause du choléra sporadique agit sur les organes digestifs, ce qui en fait une maladie toute différente.

Or si les agens extérieurs, ne produisent les maladies que par leur atteinte sur les éléments organiques ou humoraux en vertu de leur qualité spécifique en rapport avec la sensibilité de ces derniers, les remèdes employés dans le but de les guérir, ne peuvent agir différemment que par une même atteinte sur l'élément malade par leur propriété également spécifique en rapport avec sa sensibilité, mais seulement lorsque le moyen employé comme remède n'agit pas sur la cause intime et actuelle du mal.

De cela il résulte, une division bien simple de toutes les médications en trois classes principales abstraction faite des différentes voies par lesquelles elles peuvent être introduites : dans la première se trouveront tous les moyens

propres à atténuer ou à faire disparaître la cause de la maladie, en agissant sur cette cause elle-même ; dans la seconde, ceux qui agissent sur l'organe malade, en vertu de leur atteinte spécifique, et soumettent ainsi l'organe malade dans le cas de surmonter la cause qui le rend tel, et de rentrer ainsi par ses propres forces dans l'ordre naturel de ses fonctions; la troisième se compose du concours des deux premières, et a pour objet , en agissant sur les propriétés de certains organes, d'en augmenter l'énergie, et de lui soustraire en outre la cause qui l'opprime *et vice versa*, et de le faire aussi plus facilement rentrer dans son état d'intégrité ainsi que nous le prouverons.

HÉRAUD, *Docteur-Médecin.*



HOMMAGE A PIE IX.

ODE.

Quiconque fait le mal, hait la lumière ; de peur que ses œuvres ne soient reprises.

Mais celui qui agit selon la vérité, vient à la lumière, afin que ses œuvres soient manifestées, parce qu'elles sont faites selon Dieu.

Ce que je vous commande, c'est de vous aimer les uns les autres.

Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a hâi avant vous.

ÉVANGILE SELON SAINT-JEAN.

I.

Quand les Romains , jaloux de leurs droits légitimes ,
Voulaient les conquérir; qu'à leurs vœux unanimes
Le sénat répondait par un refus hautain ;
Au lieu de soulever une guerre civile ,
Ils quittaient le forum , abandonnaient la ville ,
Et portaient leur drapeau sur le mont Aventin.
Tu ne veux pas , non plus , successeur de Saint-Pierre ,
Pour affermir la paix ensanglanter la terre ,
Flatter les plébéiens pour détrôner des rois.
Sur ton zèle fervent la paix sera fondée ;
Ta force est dans ta foi , par les cœurs secondée ,
Ton chef est Jehovah ; ton étendard , la croix !
Ta vie a des parfums de douce bienfaisance.
Délivrant les captifs par ta munificence , (1)

(1) Dès son avènement au pontificat , Pie IX fit libérer les prisonniers pour dettes , en satisfaisant leurs créanciers avec ses propres deniers.

Acceptant toute injure , avec sérénité , (1)
 Des docteurs de la loi tu rappelles l'histoire :
 De pères de l'église , eux , acquirent la gloire ;
 Tu seras le sauveur , toi , de l'humanité !

Respect et gloire à toi , dont l'âme rajeunie
 Brille de liberté , d'amour et de génie ,
 Comme trois diamants sortis sur un chaton.
 Vas , l'Evangile en main ; de ta voix souveraine ,
 Bénis peuples et rois que ton exemple entraîne :
 N'es-tu pas des croisés le dernier rejeton ?

Si l'aigle autrichien ravage l'Italie
 Que ses serres , naguère , ont étreinte et salie ,
 Il s'enfuira , vaincu devant ta volonté.
 Rends aux Romains leur force et leur gloire en veuvage ;
 L'ignorance et la crainte engendrent l'esclavage ;
 Le Génie enfanta toujours la liberté !

Redis , proclame à tous , et qu'au loin retentisse
 Que le trône des rois pose sur la justice ,
 Que les âmes du riche et du pauvre sont sœurs ;
 Que le Seigneur inspire , illumine toute âme ;
 Qu'il n'a pas destiné , suivant un legs infâme ,
 Les pleurs aux opprimés , la joie aux oppresseurs !...

Des folles passions l'impudeur scandalise :
 C'est à toi , roi pasteur , digne chef de l'église ,
 De hâter le progrès , d'établir l'équité ;
 Car le christianisme émancipa l'esclave ;
 Il réconcilia , détruisant toute entrave ,
 Princes , vassaux et serfs , par la fraternité .

(1) Des témoins oculaires ont raconté divers traits de pardon et d'oubli des offenses , qui honorent infiniment ce pape. Maintes fois il a ordonné qu'on s'abstint de toute poursuite judiciaire , à l'égard de coupables de crimes ou délits dirigés contre sa personne sacrée.

Pacifique héros , ta foudre vengeresse
 Laisse-la reposer ; que ta sainte tendresse
 Résiste aux flots d'abus , débordés en tout lieu.
 Assirme que le ciel à ta cause est propice :
 Des juges d'ici-bas s'ils bravent la justice ,
 Les plus grands criminels craindront celle de Dieu !

II.

Oh ! sur chaque terre chrétienne
 Tourne tes regards attendris !
 Que ton affection soutienne ,
 Dans leurs douleurs, tes fils chéris !
 Oh ! prends pitié de notre France :
 Là , près du labeur la souffrance ;
 Sans effroi le coupable dort ;
 La passion d'un luxe immense
 Pousse des chrétiens en démence
 Au culte fangeux du veau d'or !

Avant que la Sicile nâge
 En des flots de pleurs et de sang ,
 Bannis les horreurs du carnage
 Loin d'un pays si florissant !
 Reggio , somptueuse ville ,
 D'une soldatesque servile
 A subi le hideux affront ;
 Et jusqu'en son infirmerie ,
 D'orphelins souffrant l'agonie
 Les bombes ont brisé le front.

Les Irlandais dont les entrailles
 Se tordent en proie à la faim ,
 Soupirent après les batailles ,
 De leurs tourments cherchant la fin.

Ce peuple, serv de l'Angleterre,
 Veut enrôler sous ta bannière
 Cinquante mille combattants ;
 De ton assistance il réclame
 La liberté, ce pain de l'âme,
 Pour ses femmes et ses enfants !

Pitié pour l'Irlande affamée,
 Intrépide réformateur !
 Ta prière vaut une armée
 Aux yeux du divin Créateur....
 Ces chrétiens souffrants sont nos frères ;
 Nul ne s'émeut de leurs misères.
 Ils ont perdu leur O'Connell.
 Sourde à leur plainte opiniâtre,
 Albion les traite en marâtre ;
 Prie en leur faveur l'Éternel !

Les glaives prêts pour la vengeance,
 Dans leurs fourreaux qu'ils soient remis :
 Jésus a dit, dans sa clémence,
Pardonnez à vos ennemis.
 Au nom de la foi qui t'anime,
 Propage cette œuvre sublime
 Qui s'élabore au vatican !
 La foi peut mouvoir les montagnes,
 Féconder d'arides campagnes,
 Tarir les laves d'un volcan.

La raison, au siècle où nous sommes,
 Sans combat triomphe aisément :
 Tu possèdes les cœurs des hommes ;
 Prends et règle leur dévoûment.
 En Suisse, en Italie, en France,
 Ton patronage est l'espérance
 De tout ce qui souffre et gémit :
 Inspire à tous, par ta parole,
 L'esprit résigné qui console
 Et l'ardente foi qui guérit !...

Que t'importent les trames vaines
 Qu'on ourdit dans les cours du nord ,
 Les férocités et les haines
 De vils pourvoyeurs de la mort ?
 Un jour, tes ennemis eux-mêmes
 Seront honteux de leurs blasphèmes ,
 Quand sur eux ton œuvre aura lui :
 Tel le soleil , dans sa carrière ,
 Dore de rayons de lumière
 Les brouillards luttant contre lui !

Plus leur langue aimant la satire
 Sur toi distillera le fiel ,
 Plus les palmes de ton martyre
 Seront brillantes dans le ciel ;
 Et , si leur haine persévère ,
 Meurs, comme le Christ au Calvaire ,
 En bénissant tes assassins :
 Dieu , pour prix de ta vertu rare ,
 Sur ton front privé de tiare
 Mettra l'auréole des saints !

Toulon, le 16 novembre 1847.

HONORÉ GARNIER.



NOTICE

SUR

UNE MONNAIE ANTIQUE,

TROUVÉE DANS LA PROPRIÉTÉ DE M. SIMON-CABISSOL,
MON BEAU-PÈRE.

Vous connaissez tous Messieurs, la riante vallée de Dardennes ; un torrent ombragé par des vignes sauvages et des chênes verts, parcourt les gracieux contours de cette gorge étroite que resserrent les flancs noueux du Faron et de Kaoumë. Vos yeux ont sans doute suivi avec plaisir cette ligne verte qui a pour sommet le vieux château du Revest, et pour base le golfe de La Seyne ; la nudité des rochers grisâtres et décharnés qui vous entourent vous a aussi invité à descendre sur les bords de ce ravin, dont la fraîcheur est à l'abri des atteintes du soleil, et c'est avec délices que vous avez aspiré les parfums des plantes odorantes, parsemées sous vos pas par la plus riche végétation.

J'ai eu le bonheur de passer quelques jours dans une

de ces bastides provençales, si pittoresques, par leur position, et que nos pères ont jeté sur ce site agréable, et là j'ai pu goûter à la fois, et ce long repos au milieu duquel l'âme se retrempe dans l'infini de ses aspirations, et ce plaisir si rare qu'éprouve tout homme étranger à l'activité de la vie des champs.

Quelque travaux exécutés sous mes yeux, ont amené une précieuse découverte, elle est digne d'exciter votre intérêt, et je crois devoir vous en rendre compte.

Il s'agit, Messieurs, d'une monnaie antique et qui remonte à l'année 817. A cette époque Louis-le-Débonnaire régnait en France, et à peine sur le trône, écrasé qu'il était sous le poids du sceptre de Charlemagne, il partageait ses états entre ses trois fils et associait son fils aîné, Lothaire, à l'empire.

L'avènement des Carlovingiens fut signalé par une révolution monétaire tout-à-fait complète. On frappa en effet très peu de monnaies d'or, dont la première race était si prodigue, et c'est à peine s'il nous reste quelques sous d'or au type de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire; les effigies royales disparurent, et les monnaies d'argent dont la fabrication prit dès lors une grande activité, portaient pour tout ornement, une croix à branches égales, légèrement pattées, et pour légende le nom du roi; le revers indiquait ordinairement le nom de la ville où la monnaie avait été frappée.

Celle que je décris ne présente pas ce dernier caractère; car elle porte sur la première face le nom de *Ludovicus imperator*, et sur la deuxième le nom de *Lotharius imperator*. Il m'a été très facile de constater son authenticité :

j'ai trouvé, en effet, le même type dans le fameux ouvrage de Leblanc, sur les monnaies de France, et les historiens de l'époque s'accordent tous à dire que dès 817 le nom des deux empereurs figura dans tous les actes publics et fut frappé sur les monnaies.

Dagobart, archevêque de Lyon, dans une lettre qu'il écrit à Louis-le-Débonnaire, parle en ces termes du premier article : *Quotiescumque aut quocumque, imperiales litteræ mitterentur, amborum imperatorum nomina continebant.* Paschasius fait mention de l'un et de l'autre lorsqu'il dit que Lothaire fut associé à l'empire, *et in omne potestate et honore, et in omni conscriptione et numismate.*

Cette monnaie est d'autant plus précieuse qu'elle est très rare, et je crois ne pas me tromper en affirmant que c'est peut-être la seule découverte en Provence. Il est certain et d'après les historiens et d'après Leblanc que des monnaies à la légende des deux empereurs ont été frappées en 817, mais cette règle ne fut pas toujours observée ; car il nous reste plusieurs monnaies de ce règne qui portent la tête de Louis-le-Débonnaire couronnée de laurier, et dont le revers orné d'un temple avait pour légende les mots *Sancta Religio, ou Munus divinum.* Ces monnaies furent sans doute frappées postérieurement à 817, car c'est de cette époque que datent les premiers réglements contre les faux monnoyeurs et les premières ordonnances concernant le cours des nouvelles monnaies.

Je crois devoir citer le premier de ces réglements dont les détails sont faits pour exciter votre curiosité. « Que » personne ne refuse aucun denier d'argent pourvu qu'il

» soit de poids et d'argent fin , à peine de soixante sous
» d'amende contre ceux qui seront de condition libre , de
» soixante coups de fouet contre les esclaves , soit des éc-
» clésiastiques , soit des comtes ou des vasseaux royaux ,
» et de pareille somme de soixante sous contre les maî-
» tres ou avoués qui ne les voudront pas représenter aux
» comtes ou aux commissaires . Nous ordonnons que celui
» qui sera convaincu d'avoir fabriqué de la fausse mon-
» naie , aura le poing coupé , et ses complices s'ils sont de
» condition libre payeront l'amende de soixante sous , s'ils
» sont esclaves , ils recevront soixante coups de fouets . »
Cette ordonnance fut suivie de celle d'Attigny , en 823 ,
et de celle de Worms en 829 .

Les monnaies d'argent de ce règne consistaient seulement en sous , en deniers et en oboles ; elles étaient du même poids que sous le règne de Charlemagne , c'est-à-dire , que l'on taillait encore vingt sous dans la livre d'argent , que les deniers pesaient vingt-huit grains , et les oboles quatorze grains . La dimension et le poids de la monnaie découverte m'ont confirmé que c'était une obole . Sa parfaite conservation indique qu'elle devait être enfouie depuis très-longtemps ; cette monnaie du reste ne dut pas avoir une existence de longue durée car sous le règne de Charles-le-Chauve des innovations considérables furent introduites dans notre système monétaire .

Vous n'avez pas oublié les grandeurs du règne de Charlemagne , ses vastes états respectèrent toujours la puissance de ses ordres et longtemps après sa mort , ce respect fut acquis à ses successeurs . Il avait lui seul le droit de battre monnaie et les continuateurs de son œuvre se montrèrent

rent toujours jaloux de cette prérogative. Les ordonnances de Louis-le-Débonnaire viennent nous le prouver; le cours des monnaies royales avait lieu dans toutes les parties de l'empire, et la Provence dut subir la commune loi, d'un autre côté vous savez encore qu'en 843 les trois fils de ce roi firent encore un nouveau partage, et que Lothaire eut pour sa part l'Italie, la Provence et la Lorraine. Il est probable qu'à cette époque il ait pu mettre en circulation dans ses états, non seulement ses propres monnaies mais encore celles des deux empereurs. Ces diverses suppositions me paraissent fondées et il est presque positif pour moi, soit par la parfaite conservation de cette monnaie, soit par les innovations de Charles-le-Chauve, qu'elle dût être égarée bien peu de temps après son émission.

J'ai cru, messieurs, devoir vous soumettre cette notice; j'aime les souvenirs de notre pays, et tout ce qui peut le raviver. Ils ont sans doute de l'écho dans vos cœurs, plusieurs d'entre vous, je le sais, ont déjà fait de savantes recherches, sur nos antiquité; on est heureux en effet de découvrir par fois ces quelques précieux restes de nos temps éloignés. La vie de l'homme ne s'écoule-t-elle pas entre l'étude du passé et les rêveries de l'avenir.

GERMAIN, *avocat.*



IDÉES SUR L'ALGÉRIE ,

A L'OCCASION DES ÉTUDES AFRICAINES, PENSÉES ET RÉCITS D'UN VOYAGEUR,

Par M. POUJOLAT, 2 vol. in-8°, Paris 1847.

(*Lu dans la séance publique de janvier 1848.*)



Les conquêtes lointaines des peuples civilisés ont toujours eu le privilége d'appeler les méditations des penseurs, et d'imprimer aux idées spéculatives, un mouvement original, plein de grandeur et de hardiesse. C'est de la découverte du nouveau monde que datent, en Europe, nos plus belles théories de philosophie sociale. De nos jours, quel vaste champ, les établissements Anglais dans l'Inde n'ont-ils pas ouvert à la pensée? En présence de la conquête du littoral de l'Afrique septentrionale, conquête qui n'est peut-être qu'un avant-poste d'où l'Europe poussée par la force des choses, étendra un jour sa domination sur tout le territoire de cette immense péninsule; en présence de ce laborieux enfantement d'une colonie appelée peut-être à nous dédommager un jour de la perte de tant d'autres, la réflexion philosophique s'éveille; elle interroge le passé, elle cherche à soulever le voile qui nous

cache l'avenir. C'est à cet ordre de préoccupations, les plus nobles de toutes, puisqu'elles se lient au grand problème de la destinée humaine dans ce monde, qu'a obéi l'écrivain distingué dont la récente publication est l'occasion de cet aperçu.

La *Correspondance d'Orient* publiée, il y a quinze ans, avec la collaboration du célèbre historien des *Croisades*, et qui est, à notre avis, le livre le plus littéraire à la fois et le plus vrai qui ait été écrit, de nos jours, sur l'état actuel de l'empire ottoman, nous avait déjà révélé, dans notre compatriote M. Poujoulat, les qualités distinctives du genre : la sagacité patiente et courageuse qui, sans parti pris, met tout à profit pour démêler la vraie physionomie d'un pays, le vrai caractère de ses mœurs; le talent de décrire, qui prend sa source dans l'amour de la nature et l'esprit d'observation. Ces qualités brillent de tout leur éclat dans les *Études Africaines*, et elles y sont réhaussées et agrandies par l'actualité même du sujet, et par les vues pratiques, qui devaient en être inséparables, et que l'auteur y a développées avec largeur et indépendance. « A défaut de l'éclat qu'il aurait reçu sous une autre plume, dit M. Poujoulat, on reconnaîtra dans mon livre un profond sentiment d'impartialité, le désir d'être utile aux mœurs de l'Algérie, le désir d'élever la question africaine, de faire comprendre le vrai caractère, la vraie grandeur de notre mission en Algérie, mission trop souvent réduite à des proportions misérables, à de mesquins horizons. Mon œuvre, inspirée par le patriotisme et l'amour des grandes choses, n'appartient pas à des intérêts ni a des points de vue du moment; elle est écrite des

hauteurs de l'histoire et de la réflexion philosophique. » Hâtons-nous d'ajouter que, tout en restant fidèle, à la pensée fondamentale de son programme, l'auteur a su le remplir jusqu'au bout avec cette distinction et cette élégance de formes et de style que la modestie, heureux apanage du vrai talent, l'empêche, seule, de reconnaître dans son œuvre, et qui semblent ici d'un plus haut prix. Qu'on veuille bien remarquer, en effet, qu'il ne s'agissait pas d'écrire un de ces voyages *classiques*, où l'éclat de la diction semble être l'effet naturel de l'imagination nourrie de l'étude des grandes compositions poétiques, échauffée à la vue du théâtre des grands événements qu'elles ont célébrés. C'est au milieu de nos possessions *barbaresques* que l'écrivain se proposait de guider le lecteur prévenu d'avance, ce semble, contre le mérite littéraire de ses récits et de ses descriptions par ce style de bivouac qu'on a long-temps rencontré dans un grand nombre de relations composées en Algérie. Combien donc nous sommes agréablement surpris de retrouver dans les *Etudes Africaines* quelque chose de l'élégance facile et continue, de l'harmonie, des douces images, du brillant coloris de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* ! Si le style, ainsi que M. Poujoulat nous en avertit, a aussi sa puissante manière de prendre possession d'un pays, osons dire que notre conquête est plus assurée, depuis qu'un écrivain s'est enfin rencontré, capable de nous intéresser, par le mérite de la forme et la beauté de la diction, à des contrées, à des mœurs, à des races, que la rouille de la barbarie semblait rendre à jamais repoussantes pour le goût raffiné de notre époque.

Les *Etudes Africaines* sont un livre excellent, non-

seulement par le style, mais encore par l'ordre et la lucidité de l'exposition, mérite rare dans les récits de voyage où, comme dans celui-ci, on ne se propose pas uniquement de décrire les divers aspects des choses, mais où l'auteur a certaines vues à présenter, certains principes à établir. Ce qu'il importe alors au plus haut point, c'est que la part des faits et la part des idées soient nettement distinguées ; c'est que le caractère parfois conjectural des unes, ne puisse jamais s'étendre aux autres.

L'auteur a donc eu le bon esprit de consacrer des chapitres distincts aux descriptions, aux récits, et aux considérations historiques, morales, religieuses qui représentent la pensée philosophique de son œuvre. C'est plutôt comme voyageur, que comme penseur, que nous allons le suivre.

Sous ce titre de *Marseille à Alger*, le narrateur, avant de nous retracer les scènes diverses qui se déroulent dans cette traversée de 48 heures, pendant laquelle le Pavorama change si souvent, nous associe à ses premières émotions, et fixe nos idées sur le vrai but de son voyage. « Je me retrouvais en mer, nous dit-il, sur cette mer que j'avais traversée à vingt ans pour aller demander à l'Orient des enseignements et des souvenirs, pour aller aux lieux où s'était fait entendre la parole des plus grands hommes, et retrémper ma foi aux sources même du christianisme. Le but principal de ma pérégrination nouvelle était la recherche des traces de saint Augustin et le perfectionnement d'une œuvre d'histoire. Je voulais aussi étudier l'Afrique renaissante, le débrouillement de ce cahos d'où un monde doit sortir. La guerre, et la civilisation qui marche

à sa suite, sont des spectacles auxquels le philosophe et le moraliste ne restent pas indifférents. L'œuvre de saint Louis n'est pas morte avec lui à Tunis ; les idées sont immortelles, et la renaissance chrétienne de l'Afrique est une de ces grandes choses qui se préparent, se fécondent et s'achèvent lentement à travers les âges. » A ces fortes pensées qu'on trouve sous mille formes à travers le livre, et qui en font l'unité et l'inspiration, succède un tableau rapide des anciennes tentatives des puissances de l'Europe, pour détruire la piraterie dans son repaire, jusqu'à celle dont Bossuet prophétisait lui-même les succès éphémères, par cette magnifique prosopopée : *tu céderas, ou tu tomberas*, etc.

Nous n'essaierons pas de reproduire ici la peinture que l'auteur nous trace ensuite de la *physionomie d'Alger*. Tout ce qu'elle a de mobile, d'étrange, de bizarre; ce pêle-mêle des mœurs asiatiques, barbaresques et européennes ; cette bigarrure de costumes français, arabes, Kabyles, Juifs, Maures, qui n'est surpassée que par celle des idiômes, tout cela est accusé à grands traits, il est vrai, mais fortement caractérisé.

Les *Promenades à Moustapha* où l'auteur ne nous conduit qu'après avoir fait connaître l'aspect physique et moral du faubourg Bab-Azoun, commencent à nous initier aux beautés propres et originales de la nature Africaine. « C'est au printemps, nous dit-il, que je parcourrais les hauteurs de Moustapha; et la nature s'y montrait dans toute sa splendeur. On admirait la vigueur de la végétation ; le tendre éclat de la verdure ; la variété des aspects ; la richesse des scènes et des images ; l'épaisseur des

près fleuris jetés sur la colline comme d'éblouissants tapis. Le cactus aux larges feuilles hérissées de dards croît à côté du myrte et du rosier sauvage; des champs d'Iris et d'Osphodèles s'étendent non loin du jujubier et de l'oranger, du figuier et du caroubier, du citronnier et de la vigne; nous retrouvons ici tous nos arbres fruitiers de France avec plus de vigueur; le laurier-rose à la fleur purpurine, marque les sinuosités de chaque courant d'eau, et l'orme, le frêne, l'aulne et le chêne vert laissent deviner une sève puissante. Chaque détour de la route vous conduit à des tableaux gracieux ou magnifiques. De nombreuses villes mauresques sont semées ou plutôt suspendues ça et là comme des nids dans un verdoyant feuillage. »

L'auteur nous conduit ensuite dans les *environs d'Alger*. Bouffarick, Blida, Douéra y sont représentés d'une manière vive et saisissante, Douéra surtout, véritable création de l'industrie, où se montre au grand jour tout ce que peut réaliser la puissance organitrice de la France, lorsqu'elle tend à un but défini. En lisant ce chapitre et le suivant, on se sent comme transporté au foyer même de l'activité française en Afrique. On y assiste au spectacle animé des combats qu'elle a du livrer, sur tant de points à la fois, aux forces rebelles de la nature; on admire, à Staouéli, l'impulsion féconde et inattendue qu'elle y reçoit, ainsi qu'on l'avait déjà vu en d'autres temps et en d'autres lieux, de l'application intelligente et refléchie du mobile religieux. Que ne puis-je raconter ici avec M. Poujoulat, dans toute ses particularités, cette nuit du 26 avril 1844, passée près du monastère des Trapistes. M. de Fontanes et Chateaubriand n'ont pas mieux peint

la Grande Chartruese. Les couleurs tirent ici des contrastes, et de cette mystique nature Africaine qui sert de fonds au tableau, une vivacité et en même temps une harmonie qui résistent à l'analyse : « qui pourrait dire, observe l'auteur, l'effet produit dans cette solitude par le *Salve Regina* des Trapistes, sur le champ de bataille où l'armée Française disputait aux Musulmans l'empire de ce pays ? Les pensées, les émotions débordaient en moi.... au milieu de ces cénobites auxquels rien d'humain n'est comparable..... » La ferme militaire établie par le colonel Marenco, se montre ensuite avec sa physionomie originale. Puis se présente le désert avec son aspect sévère, bien moins effrayant toutefois qu'on ne le croit communément, puisqu'il offre des pâturages, des jardins, des cités, et que loin d'être une barrière et un obstacle, il est le centre d'un mouvement commercial soumis, dans ses vicissitudes, à la marche des saisons, qui le relie au Tell, et le fait concourir, dans une certaine mesure, à la prospérité de nos possessions du littoral.

Dans sa traversée d'Alger à Bône, notre voyageur ne pouvait manquer de s'arrêter à Philippeville, où le contraste, qu'on ne rencontre que sur ce point, entre des constructions exclusivement européennes et les paysages africains, le frappe et l'étonne, et dont il nous retrace l'établissement presque aussi merveilleux que celui de certaines villes des Etats-Unis.

A peine arrivé à Bône, l'auteur de l'histoire de saint Augustin ne devait avoir rien de plus pressé que de visiter les ruines de l'antique cité d'Hippone, qui fut la résidence épiscopale de cet homme extraordinaire, le plus

profond génie qu'ait enfanté le christianisme, le plus grand homme peut-être que la terre Africaine ait donné au monde. « En sortant de Bône, nous dit-il, par la porte de Constantine, mon guide me montra, à un quart de lieue devant moi, une gracieuse colline verdoyante qui se détache du reste de la plaine et se présente avec une forme demi-circulaire : c'était la colline d'Hippone!.... depuis les collines de Jérusalem, de Béthléem et d'Athènes, nulle colline n'avait produit sur moi une pareille impression. » — Aussi ne sommes-nous pas surpris de le voir décrire religieusement le moindre débris, recueillir le moindre vestige. Suivant lui, de nombreuses basiliques s'élevaient à Hippone, au 4^{me} siècle. Des ruines d'un ancien quai de la Seybouse, d'une nécropole et des thermes de Socias, sont encore faciles à rencontrer. M. Poujoulat n'espère pas que ces monuments soient jamais relevés ; mais il est une autre restauration qu'il a bien plus à cœur, je veux parler de celle de ces hautes études théologiques dont St. Augustin fut jadis le flambeau, auxquelles les Cyprien, les Tertullien, deux autres illustres Africains, ont attaché leurs noirs, et dont une société spéciale fondée à Alger en 1843, et qui compte, depuis quelques semaines, un organe spécial dans la presse, pourrait devenir le centre et le foyer.

Ramenés à Bône, sur les pas de notre guide, nous admirons avec lui le territoire de cette ville, le mouvement de son marché et de son port de commerce, les plus importants de l'Algérie pour les céréales, et les excellentes conditions hygiéniques dans lesquelles la colonie est appelée à s'y développer.

Aux environs de Guelma, l'ancienne Calame, où d'importantes découvertes archéologiques ont déjà été faites, M. Poujoulat nous signale la grotte de la M'taia, qui a donné lieu, dans le pays, à de fabuleuses légendes, mais que ses magnifiques stalactites recommandent à la curiosité des naturalistes. Un peu plus loin, à Mjez-Amar, sur la route de Constantine, ils trouveront les *eaux enchantées*, comme disent les Arabes, les plus chaudes qui soient connues, et dont les dépôts forment une suite de pyramides du plus curieux aspect.

Les quelques pages consacrées à Constantine, dans le second volume, réunissent tous les genres d'intérêt : récits guerriers, détails historiques, détails de mœurs, épisodes curieuses et piquantes, l'auteur, a tout groupé avec un art admirable. Les nobles dévoûments dont l'assaut et la prise de Constantine furent l'occasion, exaltent son patriotisme, et la vue des lieux qui en furent le théâtre imprime à sa narration une vivacité, une énergie que nous désespérions de rendre en l'abrégeant. Dans l'impossibilité de tout citer, reproduisons du moins le début :

« Le souvenir de cette journée, du 13 octobre 1837, s'est offert à moi avec de plus saisissantes images et un plus profond intérêt, lorsque j'ai vu de mes yeux la muraille de la brèche, touché de mes mains les pierres, et parcouru tout ce point qui fut le théâtre de tant d'exploits mêlés à d'inexprimables douleurs. Les scènes héroïques recommençaient devant moi. Au signal donné le colonel de Lamoricière, et ses zouaves, suivis d'officiers du génie et de leurs sapeurs, gagnaient la brèche au pas de course et l'escaladaient en un moment, malgré la raideur

de la pente, les éboulements, les décombres et les coups de fusil. Le drapeau de la France, porté par le capitaine Gardaren, flottait bientôt sur la crête de la brèche.... » Puis il nous retrace le beau trépas du colonel Combes, et toutes les péripéties de ce drame sanglant, jusqu'au moment où les Français vainqueurs, avant leur entrée dans la Casbah virent leurs ennemis former dans l'abîme du Hammel, ce que l'orateur nomme énergiquement *une grande et épouvantable cascade de cadavres*.

Nous ne dirons rien du *parallelle de Jugurtha et d'Abd-el-Kader*, les feuilles périodiques les plus accréditées de la capitale l'ayant reproduit textuellement. Même genre d'éducation; même ambition; même manière de combattre; même éloquence naturelle; même prestige personnel exercé sur leurs partisans. Abd-el-Kader est pourtant bien supérieur à Jugurtha, la longue résistance qu'il nous a opposée le prouve assez. En quoi consiste donc sa supériorité ? M. Poujoulat la formule en deux mots : « Le soldat des solitudes est l'homme d'une croyance.... Abd-el-Kader est marabout; il brille de la triple auréole de la religion, du génie, et des batailles. »

Mais il est temps de terminer cette rapide esquisse de voyage, par quelques considérations qui résumeront mes propres idées sur la colonisation des belles contrées que nous venons de parcourir.

Le célèbre auteur de l'*essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, dont on ne soupçonnera pourtant pas le patriotisme, reproche à la France « de n'avoir jamais su faire de grands établissements au dehors. » — On pourrait lui répondre qu'en France, moins qu'en d'autres pays de

l'Europe , les populations ont été travaillées de ce besoin d'émigration lointaine qu'ont fait naître , dans les temps modernes, chez quelques nations, de fâcheuses nécessités, au premier rang desquelles il faut compter l'abus de la force aidée du fanatisme religieux. En effet , si l'on excepte l'établissement français formé dans la Floride vers 1564 , par l'instigation de l'amiral de Coligny, et qu'on pourrait rattacher à de secrets pressentiments du grand désastre qui, sept ans plus tard, devait atteindre son parti, nous ne voyons pas qu'à aucune époque les populations françaises aient été forcées d'aller jusque dans un autre hémisphère, nous y établissons au même titre et avec les mêmes intérêts , en y employant toutefois de plus qu'eux deux puissants moyens d'action matérielle et de locomotion : le canon et la vapeur, — deux irrésistibles agents d'influence morale et de sociabilité : l'imprimerie et le christianisme. La colonisation n'est pas pour nous, en Algérie, la réalisation d'une pensée inspirée par le désespoir ou par l'appât de l'or; elle est placée sous la sauvegarde de l'honneur français ; elle est une inévitable conséquence imposée par *la victoire* à l'inexorable logique du patriotisme et de l'orgueil national, car ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons conserver ce qu'elle nous a donné. Qui pourrait douter en France de l'avenir réservé à une entreprise soutenue par un pareil mobile ?

« Les instincts des peuples, dit M. Poujoulat, sont des inspirations divines , et la France a le sentiment profond des grandes choses que cache la question africaine. » — Nous croyons fermement qu'en effet tel est l'état vrai des esprits.

Que faut-il donc ? Comprendre nettement le but , et y tendre avec constance et fermeté , en mettant à profit , pour l'atteindre , toutes les leçons de l'expérience et de l'histoire, en y appliquant , dans une sage mesure, les forces vives du pays.

Ce n'est pas, sans doute, sans quelque profond dessein, que la Providence a ouvert , de nos jours comme par miracle, cette carrière nouvelle à tant d'activités inquiètes, vainement occupées à chercher , par les voies communes, leur place au sein d'une société dont tous les rangs se serrent de plus en plus , grâce à l'accroissement de la population, aux applications toujours plus hardies de la science à l'industrie, à la propagation toujours plus rapide des lumières. Sachons seconder ses vues paternelles ; sachons concourir, chacun à notre heure et suivant nos moyens , à cette pondération providentielle des forces sociales. Plus de systèmes; ils n'ont servi jusqu'ici qu'à nous dégoûter de l'action. Ce que la République française a fait en Egypte , à une époque glorieuse, nous donne la mesure de ce qu'une longue possession lui permettra de faire en Algérie. Les philosophes vinrent en aide à cette brillante expédition de la fin du dernier siècle; ils en plaidèrent éloquemment, au tribunal de l'opinion, les avantages et la haute portée; ils en prédirent les grands résultats moraux, qui sont restés, ou qui se développent encore de nos jours. Qu'ils ne dédaignent pas aujourd'hui les questions qui se rattachent à notre colonie africaine, questions bien plus complexes , bien plus difficiles , il est vrai, mais bien plus étroitement liées aux intérêts matériels de la France, par les avantages que procurent une plus grande proximité , un plus vaste

territoire, — à ses intérêts moraux et à la grandeur de son rôle en Europe, par la destruction de la piraterie qui n'a été consommée qu'à ce prix. Le temps des théories abstraites sur l'homme et sur la société est passé sans retour. Sans doute il est beau de formuler les règles du devoir; mais il est plus beau encore de préciser pour quelle part les conditions de moralité doivent entrer dans le succès des établissements formés, aux prix des plus héroïques efforts, sur des terres lointaines. Il est beau d'étudier la nature humaine, mais à la condition de ne pas négliger les traits, quelquefois sublimes, sous lesquels elle se présente chez les races soumises, en tout, à des conditions de développement si différentes des nôtres, et qu'il nous faut pourtant connaître, puisque nous aspirons à les gouverner. Lisez Montesquieu, lisez Turgot, lisez tous les grands penseurs du dix-huitième siècle, non-seulement en France mais en Europe : vous verrez quels vastes cadres ils ont su donner à leurs études sur l'homme et sur la société ; avec quelle préoccupation, je dis plus, avec quelle passion, ils ont saisi toutes les phases de la vie coloniale de leur époque et de leur pays. Puissent les sciences philosophiques, de nos jours, reprendre religieusement ces glorieuses traces, et retrouver, dans ces belles questions avec la profondeur de ces grands esprits, l'autorité et la puissance d'initiative qu'ils surent parfois y déployer avec tant d'éclat !

A onze heures monsieur le président lève la séance en adressant des remerciements aux personnes qui ont bien voulu y assister. Une brillante symphonie est exécutée par le corps de la musique de la marine.

*Le Secrétaire Particulier,
F. JUGLARD, avocat.*

DU PROGRÈS MORAL.

(Suite et Fin.)

ÉTABLISSEMENTS DE CORRECTION ET DE RÉPRESSION.

Ces établissements sont une conséquence des progrès de la législation pénale, et de la réforme pénitentiaire. Avant la révolution, la peine de la prison était inconnue dans la législation criminelle; les prisons étaient toutes préventives, même les prisons d'Etat et les bastilles, où l'on n'était renfermé que par lettres de cachet et sans jugement. Les prisons n'étaient destinées qu'à renfermer les prévenus avant leur jugement.

L'assemblée constituante fit de la *peine de la prison*, la base principale de son code, et institua le *système pénitentiaire*, système basé sur l'amendement du coupable par le repentir de la faute commise, et sur la possibilité de la réparer par la réhabilitation après l'expiration de la peine. Cependant elle admet dans son Code, à l'art. 14, la peine de la *gêne* qui ressemble un peu à *l'emprisonnement solitaire*, pratiqué depuis à Philadelphie, — mais la peine de la prison n'était jamais que temporaire.

La convention nationale perfectionna et compléta ce

Code de 1791, mais l'empereur le changea complètement, en rétablissant la perpétuité des peines, la confiscation et la marque, abolies par l'assemblée constituante, et remplaçant la peine de la gêne par la rélegation et le bannissement.

Cependant le Code pénal de 1810 apporta un progrès moral dans cette législation en deux points essentiels, Le premier fut la faculté laissée au juge d'apprécier la moralité de *l'acte* incriminé et celle de *l'agent* puni dans les limites d'un minimum et d'un maximum de la peine ; le second c'est la surveillance légale des condamnés prescrite après l'expiration de leur peine.

RÉFORME PÉNITENTIAIRE.

Le gouvernement depuis 1840 s'est occupé de la réforme du système pénitentiaire, et un projet de loi présenté sur ce sujet en 1843 par M. de Tocqueville rapporteur de la commission aurait déjà été adopté, si des objections sérieuses et fondées, n'en avaient nécessité l'ajournement.

Dans ce projet la suppression des bagnes est décrétée, et tout le monde paraît être d'accord à ce sujet; la réforme des prisons doit être opérée dans un système analogue à celui des Etats-Unis, c'est-à-dire de l'emprisonnement cellulaire. Les opinions ont été divisées relativement aux deux systèmes pratiqués dans les Etats-Unis. Le premier qui a été employé pour la première fois à *Auburn* consiste à renfermer pendant la nuit les condamnés chacun dans une cellule et à les faire travailler en commun, mais en silence pendant le jour. Le second appelé *système pen-*

sylvanien, s'est déjà répandu en Angleterre, et a été adopté depuis sept ans à la prison de la Roquette à Paris. C'est l'emprisonnement cellulaire et individuel de nuit et de jour, avec promenade solitaire sous la conduite d'un surveillant.

La commission reconnaissant les inconvénients des deux systèmes pratiqués en Amérique, ne leur a emprunté que ceux de leurs principes qui sont essentiels à la réforme des prisons, c'est-à-dire le principe de l'emprisonnement individuel de jour et de nuit qui peut seul opposer un obstacle à la corruption des prisonniers entr'eux ; mais elle n'a pas voulu les condamner comme en Amérique à l'isolement absolu, qui n'est qu'une mort lente, et qui conduit souvent à la folie. Dans son projet chaque condamné doit être visité au moins une fois par semaine par le médecin et l'instituteur, et à toute heure par l'aumonier. Elle institue auprès de chaque prison, une commission de surveillance dont les membres auront leur libre entrée dans la prison, et visiteront les détenus ; ceux-ci pourront en outre recevoir la visite de leurs parents, des membres des associations charitables, des agents des travaux, etc. Fermée ainsi aux mauvaises influences, la cellule du condamné sera accessible à toutes les bonnes. Deux heures par jour sont réservées au détenu pour l'école, pour les visites et pour la lecture. Tous les jours aussi le détenu sortira de sa cellule, pour respirer l'air extérieur et se promener.

Cette réforme doit s'étendre à tous les lieux de détention ; mais il y aura des maisons spéciales pour l'emprisonnement, simple pour les réclusionnaires et pour les condamnés aux travaux forcés ; dans chacune de ces mai-

sons le condamné recevra sur les produits de son travail une somme d'autant plus forte que sa peine sera moins grave.

Afin de pouvoir procurer au prisonnier la promenade au grand air sans communication entr'eux, les prisons auront une cour divisée en plusieurs compartiments aboutissant à un centre commun, où 40 ou 50 prévenus pourront se promener en même temps sans s'apercevoir les uns les autres, avec quatre préaux différents; 200 détenus pourront prendre le même exercice. Ce système est aujourd'hui en pratique dans plusieurs prisons d'Angleterre et à celle de la Roquette à Paris.

Le projet ne propose pas la destruction des prisons actuelles pour les reconstruire dans le nouveau système ; mais il propose un plan uniforme d'après lequel devront être construites toutes les prisons nouvelles.

Pour que l'époque de transition ne présente pas une disproportion choquante de peines pour les condamnés qui seront placés dans les anciennes et les nouvelles prisons, la durée de l'emprisonnement dans celles-ci sera plus court que celui subi dans les premières dans la proportion des trois quarts. Le maximum de l'emprisonnement est fixé à douze ans dans ce projet, qui selon toute apparence sera discuté et adopté dans la session prochaine de 1848.

ÉTABLISSEMENTS DE CORRECTION POUR LES JEUNES DÉTENUS.

La réforme du système pénitentiaire actuel étant conçue dans un but d'humanité et de moralité et devant s'étendre

à toutes les prisons, nous ne nous occuperons pas des maisons d'arrêts qui sont destinées aux prévenus débiteurs et faillis, des maisons de justice destinées à recevoir provisoirement les accusés, les condamnés à mort, et les condamnés aux travaux forcés et à la réclusion ; et des maisons centrales de force et de correction dont l'existence n'est que transitoire, mais seulement des établissements pour les jeunes détenus sous le coup des articles 66 et 67 du Code pénal remis à la tutelle de l'administration pour être élevés jusqu'à un âge qui ne peut excéder 20 ans.

ÉTABLISSEMENTS DANS LES PRISONS DÉPARTEMENTALES.

Des quartiers particuliers sont établis pour les jeunes garçons dans les prisons de Lyon, de Rouen, de Strasbourg, de Toulouse et à Paris dans la prison de Laroquette, appelée pénitencier des jeunes détenus.

PÉNITENCIER DE LA ROQUETTE.

Ce pénitencier spécialement destiné aux détenus âgés de moins de 20 ans, se divisait d'abord en deux quartiers distincts; l'un affecté aux détenus sous le coup d'un mandat ou d'une décision judiciaire, l'autre aux mineurs incarcérés par voie de correction paternelle ; avant 1835, tous les détenus étaient soumis au régime de la réunion avec isolement de nuit. Mais à compter du 1^{er} janvier 1838, les détenus par correction paternelle ont été enfermés séparément dans des cellules, où ils dorment, travaillent et mangent seuls ; mais ils sont traités conformément au

projet de loi sur la réforme des prisons présenté en 1843 et peuvent se promener une heure tous les deux jours , et recevoir la visite de leurs parents , et autres personnes autorisées pour leur instruction et leur moralisation.

MAISONS DE DÉTENTION.

Dans la plupart de ces établissements les jeunes garçons et les jeunes filles sont occupés à des travaux agricoles ; telles sont celles de Baulieu pour les jeunes filles; de Clairvaux où il y a deux quartiers l'un de garçons, l'autre de filles avec travaux agricoles; de Clermont pour les jeunes filles ; de Fontevrault où il y a un quartier pour chaque sexe avec travaux agricoles; de Gaillon pour les garçons avec travaux agricoles ; de Loos pour les deux sexes avec travaux agricoles , et de Nîmes pour les garçons.

ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS.

Ces établissements fondés par d'honorables citoyens dans un but désintéressé, prennent depuis quelques années un grand développement, et sont tout-à-fait dignes de l'attention publique et de l'appui du gouvernement. Le ministère de l'intérieur leur alloue par mesure générale une somme de 80 francs pour frais de trousseau , et de 80 centimes par jour pour chaque détenu qu'ils admettent en compte :

1° Le pénitencier de Marseille eréé par l'abbé Fisseaux pour la moralisation des jeunes détenus des deux sexes ; ces jeunes gens y sont occupés à des travaux agricoles et industriels; après des difficultés inouies, l'honorable fondateur a obtenu un succès aussi complet qu'il était possible de l'espérer.

2^o La colonie du petit Quevilly, fondée à deux heures de Rouen par MM. Lecomte et Duhamel; elle contient une centaine de jeunes détenus qui sont occupés à des travaux presque exclusivement agricoles.

3^o La colonie de Sainte-Foix dans le département de la Dordogne, elle a été fondée par la société des intérêts généraux du protestantisme français pour de jeunes détenus protestants dont le nombre n'excède pas 40 ou 50 , ils sont occupés à des travaux presque exclusivement agricoles.

4^o La colonie de Saint-Glou dans le département des Côtes du Nord fondée sur les bords de la mer par M. Duclésieux ; elle contient une vingtaine de détenus qui sont occupés aux travaux agricoles.

5^o Les pénitenciers de Bordeaux fondés par l'abbé Dupuch et par M. Roux, avocat à Paris; ils sont dirigés depuis plusieurs années par l'abbé Buchon , contiennent des garçons et des filles qui sont occupés à des travaux agricoles et industriels.

6^o La colonie agricole de Mettray, quoique destinée principalement aux enfants acquittés et comme ayant agi sans discernement, peut aussi être rangée dans cette classe, vu qu'elle reçoit aussi des enfants détenus par autorité paternelle jusqu'à l'âge de leur majorité.

Au premier novembre 1846 , on comptait en France 3677 jeunes détenus, savoir : 866 dans les prisons départementales , 1455 dans les maisons de détention , 1132 dans les établissements particuliers , 64 remis à des sociétés de patronage et 110 placés en apprentissage par l'administration.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Plusieurs communautés religieuses de femmes reçoivent les jeunes personnes que leurs parents pour inconduite font renfermer jusqu'à un temps qui peut s'étendre jusqu'à l'époque de leur majorité. Les principales appartiennent à la congrégation du Bon-Pasteur, et aux dames de St-Michel; dans Paris le couvent de la Madeleine qui est une dépendance de cette dernière congrégation a surtout été choisi, par l'autorité civile et judiciaire, pour y placer les jeunes filles en correction paternelle. Les jeunes filles appartenant à des familles pauvres y sont reçues gratuitement; les pénitentes y sont occupées à divers travaux d'aiguille, et peuvent y recevoir les visites de leurs parents, mais à travers la grille d'un parloir.

La moralisation du peuple dépend nécessairement d'un bon système d'instruction et d'éducation. Avec l'ignorance s'accréditent les préjugés nuisibles à la société; elle produit aussi la misère, source première des vices et des crimes. L'ordre de la société ne permet pas à tous les hommes d'acquérir une instruction complète dans la littérature, les sciences et les arts; mais il est non-seulement utile, mais en quelque sorte nécessaire pour leur bonheur et celui de la société qu'ils puissent acquérir les connaissances indispensables pour veiller à leurs intérêts et être utiles à leurs concitoyens. C'est ce qu'on appelle l'instruction primaire et élémentaire, qui comprend principalement la lecture, l'écriture et les premiers éléments de l'arithmétique. Il faut donc que partout les classes les plus pauvres puissent trouver dans des écoles les moyens d'acquérir cette instruction, avec l'éducation dont elles ont besoin.

ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES.

Ces écoles qui ont été considérées depuis notre première révolution , comme le premier besoin du peuple , n'ont jamais été également répandues et encouragées dans toutes les provinces de la France. Elles ont été un peu négligées pendant la révolution , malgré le décret de l'assemblée constituante du mois de septembre 1791 et le décret de la convention du 12 décembre 1792 qui instituait des écoles primaires dans toutes les communes. Sous l'empire même, malgré la création de l'université impériale , les écoles primaires furent négligées , et l'instruction élémentaire abandonnée aux instituteurs privés et communaux , sous la surveillance de l'université. Ce ne fut qu'en 1816 que le gouvernement commença à s'en occuper spécialement ; une ordonnance du 29 février institua dans chaque canton un comité gratuit pour surveiller et encourager les écoles primaires , et ayant pour membres principaux le curé, le juge-de-paix , et le principal du collège, s'il y en avait. Ce comité devait mettre ses soins à établir des écoles dans les communes où il n'y en avait point ; l'instruction devait être donnée gratuitement aux enfants indigents. Une autre ordonnance du 2 août 1830 établit un règlement des comités gratuits et de charité pour la surveillance des écoles primaires. Mais l'ordonnance du 21 avril 1824, qui soumettait ces écoles au bon plaisir des évêques , qui avaient le droit de les visiter ou de les faire visiter à chaque instant, nuisit un peu aux progrès de l'instruction primaire. En 1829 sur 37895 communes 23065 étaient pourvues d'écoles; en 1840 ce nombre s'est élevé à 33,099; ce progrès est dû principalement à la loi du 8 juin 1833. Cette loi exige que

les villes, chef-lieux de département et les communes au-dessus de 6000 âmes entretiennent une école primaire supérieure, toute commune est tenue par elle-même ou en se réunissant à d'autres voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire.

Outre les écoles primaires communales, il y a les écoles primaires privées qui sont à peu près le tiers du nombre total ; ainsi en 1840 on comptait en France 55,342 écoles dont 36,785 écoles communales et 18,556 écoles privées; le nombre de ces écoles n'était que de 52,779 en 1837, et il s'est élevé à 59435 en 1843, d'où il résulte qu'en trois ans le nombre a augmenté de 4093, sans compter un grand nombre d'écoles primaires supérieures créées dans cet intervalle. En 1843, sur 100 écoles on en comptait 71 publiques et 29 particulières, 38 de garçons, 29 de filles, et 33 mixtes recevaient des enfants de l'un et de l'autre sexe.

Depuis 1837 les progrès de l'instruction élémentaire ont été rapides. A cette époque on comptait 7682 communes privées d'écoles, en 1840 on n'en comptait plus que 4196 et en 1843 ce nombre était réduit à 2460.

Quant aux écoles élémentaires de filles, une ordonnance royale, du 23 juin 1836, les a soumises à un règlement utile, mais elle n'oblige pas les communes à en avoir; ce règlement décide que l'instruction primaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments du calcul, la langue française, le chant, les travaux d'aiguille, et les éléments du dessin linéaire; il prescrit aussi d'admettre gratuitement dans les écoles communales les élèves que le conseil communal au-

ra désignées comme ne pouvant payer aucune rétribution.

Les écoles primaires communales de filles seront reconnues lorsqu'elles auront été établies par des fondations, donations, legs, ou par délibérations des conseils municipaux dûment approuvées.

On compte à Paris 110 écoles communales élémentaires de garçons et de filles qui sont toutes gratuites. La ville a créé 110 prix, dont l'importance annuelle est d'environ cinquante mille francs, pour récompenser dans chacune de ces écoles l'élève qui aura montré le plus d'aptitude. Ces cent dix prix qui consistent en 110 brevets d'apprentissage, dont la durée est de trois ans, sont décernés annuellement à la suite du concours par messieurs les maires.

Cette année le concours pour les écoles de garçons a eu lieu simultanément dans les 12 arrondissements le 8 août, et celui pour les élèves de jeunes filles le 12, le même jour que les grands concours universitaires de la Sorbonne.

La ville de Lyon entretient 63 écoles élémentaires, 34 de garçons et 29 de filles. Ces écoles sont toutes gratuites; il en est de même des 9 écoles de Bordeaux, des 8 de Versailles et des 7 de Nantes. A Strasbourg il y a 33 écoles communales dont 8 seulement sont gratuites.

On compte aujourd'hui environ 3,000,000 d'élèves de l'un et de l'autre sexe dans les écoles primaires publiques et privées en France.

Les écoles communales de Paris reçoivent plus de 12,000 garçons et près de 11,000 jeunes filles. Celles de Lyon y reçoivent 15,000 enfants.

STATISTIQUE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

On comptait en 1843, 42,395 maisons d'écoles publiques dont 23,301 de garçons ou recevant les deux sexes, et 3,688 de filles occupant des propriétés communales et 17,040 dont les bâtiments étaient loués par les communes, en attendant qu'elles pussent acheter ou faire construire des maisons d'écoles conformément à l'article 3 de l'ordonnance du 16 juillet 1833, pour l'exécution de la loi sur l'instruction primaire ; ces écoles recevaient en hiver 3,144,477 élèves. En été le nombre des élèves diminue de plus d'un tiers.

Sur la totalité de ces écoles, on compte environ un cinquième d'écoles protestantes et un quinzième d'écoles mixtes, la majorité appartient au culte catholique, à l'exception d'une trentaine d'écoles israélites.

La proportion des élèves qui fréquentent ces écoles varie sur la population de 1 sur 7 et au-dessous dans les départements les plus éclairés, à 1 sur 22 habitants et au-dessus dans les plus arriérés.

Les départements les plus éclairés, où l'instruction primaire est le plus répandue sont ceux des Ardennes, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges, en tout 13 départements. Ce sont ceux où le patriotisme est le plus en honneur, ainsi que l'agriculture et l'industrie.

Les plus arriérés sont ceux de l'Arriège, Cher, Corrèze, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Finistère, Gers, Ile-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Landes, Loire-inférieure, Lot, Morbihan, Nièvre, Puy-de-Dôme, Vienne, Haute-Vienne; en tout 19.

On remarque que ces départements sont en général des pays de montagnes pauvres, et des pays qui ont été le théâtre de la guerre civile dans notre révolution.

Entre ces deux extrêmes on compte 16 départements où la proportion varie de 1 sur 7, à 1 sur 12 et 28, où elle varie de 1 sur 12, à 1 sur 21.

Ces résultats sont représentés dans un ouvrage populaire par une carte de France, où les départements les plus éclairés ont une teinte blanche, les plus arriérés une teinte noire, et les autres des teintes blanchâtres, et noircâtres.

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES.

Pour être instituteur il faut être âgé de 18 ans au moins et obtenir, après examen, un brevet de capacité, sans autre condition que de le présenter au maire de la commune; C'est en affranchissant les instituteurs primaires de l'obligation d'obtenir une permission spéciale, que la loi de 1833 a procuré à la France le bienfait inappréciable de l'instruction élémentaire avec la liberté de l'enseignement.

Quand à l'instituteur communal, il est nommé par le comité d'instruction primaire de l'arrondissement sur la présentation du conseil municipal; il doit être ensuite institué par le ministre.

Pour être institutrice, il faut être âgée de 20 ans au moins, avoir un certificat de bonne vie et mœurs et présenter un brevet de capacité obtenu par examen; il faut ensuite, pour tenir une école primaire, une autorisation du recteur de l'académie qui est accordée d'après

l'avis du comité local et du comité d'arrondissement, conformément à l'ordonnance royale du 23 juin 1836.

Outre les instituteurs et institutrices ordinaires qui doivent présenter des brevets de capacité, il y en a une grande partie qui appartiennent à des communautés religieuses et qui sont dispensées de ce brevet.

Parmi les instituteurs appartenant à des congrégations religieuses religieusement autorisées on compte :

1° Les frères des écoles chrétiennes de Saint-Yon, ils ne peuvent être moins de 3 dans une école, et leur association est la plus importante de toutes.

2° Les frères de Saint-Antoine, à Paris, ils peuvent établir des écoles dans toute la France.

3° Les frères de la doctrine chrétienne du diocèse de Strasbourg; leur circonscription s'étend dans les départements du Haut et du Bas-Rhin.

4° La congrégation de l'instruction chrétienne à Ploërmel; elle fournit des instituteurs dans les départements formés de l'ancienne Bretagne.

5° Les frères de la doctrine chrétienne du diocèse de Nancy ; ils exercent leurs fonctions dans les départements de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges.

6° La congrégation de l'instruction chrétienne du diocèse de Valence; elle donne des instituteurs aux départements des Hautes-Alpes, de la Drôme et de l'Isère.

7° Les frères de Saint-Joseph du Mans; Ils enseignent dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne.

8° Les frères de l'instruction chrétienne du Saint-Esprit ; leur circonscription comprend la Loire Inférieure, Maine-et-Loire, la Vienne, les Deux-Sèvres, la Charente-Inférieure et la Vendée.

9° Les frères de l'instruction chrétienne du diocèse de Viviers; ils exercent leurs fonctions dans la Haute-Loire et l'Ardèche.

10° Les frères de Marie, à Bordeaux; ils n'ont pas de circonscription déterminée.

Les institutrices religieuses appartiennent généralement aux congrégations autorisées de Saint-Vincent-de-Paul, de Sainte-Marthe, de Saint-Maur, de la Providence, de la Sagesse, de Sainte-Marie, etc.; il y a en outre en France 302 maisons religieuses enseignantes et 1172 hospitalières et enseignantes.

En 1840 les instituteurs laïcs étaient au nombre de 38,368 dont 31,147 instituteurs communaux et 546 instituteurs privés.

Les instituteurs religieux ne dépassaient pas 2,306 dont 1590 communaux et 546 privés.

Les institutrices laïques étaient au nombre de 11,984 dont 2,650 communales et 9,334 privées.

Le nombre des institutrices religieuses était de 5,013.

On remarquera par ce recensement, que tandis que les instituteurs religieux atteignent à peine le vingtième du nombre des instituteurs laïcs, les institutrices religieuses sont presque aussi nombreuses que les institutrices laïques et occupent le double d'écoles communales. Cet avantage est dû au noble désintéressement de ces sœurs de charité qui n'exigent pas les frais considérables et les traitements élevés qu'exigent les instituteurs religieux, et qui se chargent en outre des services hospitaliers.

ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES.

Ces écoles créées par la loi du 28 juin 1833, constituent

un progrès remarquable dans l'instruction publique, qu'elles rattachent à l'instruction professionnelle. Elles ont déjà beaucoup contribué et contribueront encore davantage à l'instruction et à la moralisation des classes industrielles. En complétant les notions indispensables de la langue française, d'histoire et de géographie, ébauchées dans les écoles primaires, en développant les études de mathématiques, de dessin, des sciences naturelles et usuelles dans leurs applications pratiques, elles préparent avantageusement aux carrières industrielles et commerciales, et conduisent en outre aux écoles spéciales de ces diverses professions.

Mais l'expérience a prouvé que l'enseignement dans ces écoles était susceptible de perfectionnement, puisque presque partout l'on a ajouté de nouveaux cours au programme prescrit par la loi, tels que la tenue des livres et les éléments du droit commercial. Dans 287 écoles, on professait en outre les langues vivantes en 1843.

Sur les 290 communes au-dessus de 6000 âmes que la loi oblige d'avoir une école primaire supérieure 161 seulement s'y étaient conformées en 1840, et 222 en 1843; mais en revanche 103 communes qu'elle n'obligeait pas avaient ouvert des écoles de ce degré, 15 autres qui auraient dû fonder de telles écoles se bornaient à entretenir des cours publics d'enseignement industriel; d'autres avaient annexé à leurs colléges des cours d'enseignement primaire supérieur, conformément à l'ordonnance du 21 novembre 1841.

Outre les écoles supérieures communales, instituées par la loi, on compte aussi un grand nombre d'écoles privées

du même genre ; il y avait en 1837, 332 écoles primaires supérieures de garçons dont 235 publiques ou communales et 97 privées; en 1840, 455 dont 264 publiques et 191 privées et en 1843, 403 dont 325 publiques et 78 privées; les écoles privées, dont le nombre s'était accru de 1837 à 1840, ont diminué de 1840 en 1843; mais le nombre des écoles publiques a augmenté constamment.

L'enseignement primaire supérieur comptait en 1843, 14,720 élèves dont 1460 dans les écoles et 5260 dans les colléges.

Si cet enseignement, si utile aux professions industrielles et commerçantes, n'est pas encore aussi répandu qu'il finira par l'être, c'est que les cours annexés aux colléges, par cela seul qu'ils sont accessoires, ne peuvent donner des résultats satisfaisants, et suppléer aux écoles supérieures; et d'après l'opinion judicieuse du ministre de l'instruction publique en 1840, l'enseignement intermédiaire ne peut être réellement constitué que dans des établissements spéciaux comme en Allemagne.

Il y a aussi des écoles primaires supérieures de filles, elles doivent en outre du programme de l'instruction élémentaire, donner des notions plus étendues d'arithmétique et de langue française, les éléments de l'histoire et de la géographie en général, et particulièrement de celles de la France. Jusqu'à présent les progrès de ces écoles ne sont pas connus d'après des rapports officiels. Une loi sur les écoles élémentaires et supérieures de filles est promise depuis longtemps.

En attendant l'instruction et l'éducation des femmes suit les progrès de la civilisation; les institutions particu-

lières rivalisent de zèle pour les mettre au niveau de celles des hommes, et les communautés religieuses suppléent à cet égard dans beaucoup d'endroits aux institutions privées.

ÉCOLES D'ADULTES.

Ces classes ou écoles sont encore des institutions récentes vu que la première a été ouverte à Paris en 1821, par M. Delahaye. La société pour l'enseignement élémentaire avait provoqué dès l'an 1816 l'institution de ces classes ; l'institution de ces classes est encore un progrès moral, vu qu'elle a pour but de faire jouir des bienfaits de l'instruction, des hommes dont l'éducation a été négligée.

Aussi l'administration qui a songé aux besoins de l'avenir des classes industrielles en créant des écoles primaires supérieures a voulu compléter son œuvre en y joignant presque partout des classes d'adultes principalement consacrées aux classes ouvrières.

Ces classes sont des écoles du soir ou du dimanche; en 1840 on en comptait 3403 réparties dans 3090 communes et renfermant 68,508 individus. La ville de Paris en compte à elle seule 24, savoir : 14 pour les hommes et 10 pour les femmes.

L'administration paye en outre une subvention à l'association polytechnique qui fait des cours gratuits aux ouvriers. Elle subventionne des écoles publiques de dessin et de modelage, dont quelques unes dirigées par des femmes, sont ouvertes aux ouvriers dont les occupations industrielles exigent l'emploi du dessin.

Ces écoles remplissent une mission morale et humaine. L'instruction qu'elles répandent a pour effet d'encourager l'industrie et le travail, et de préserver du vice et de la misère les individus de la classe ouvrière , tant dans les villes que dans les campagnes.

L'école primaire supérieure de Toulon , fondée en 1835 et qui a déjà donné plus de quatre cents sujets distingués au commerce , aux arts mécaniques , et à la marine, s'est adjointe en 1845 une école d'adultes. Elle compte plus de 200 ouvriers qui suivent , avec zèle le soir, un enseignement qui comprend les mathématiques , la langue française , le dessin des machines et la chimie appliquée aux arts; cette école encouragée par le préfet maritime et les autorités administratives et municipales , a donné jusqu'à ce jour les plus heureux résultats , qui font honneur à son directeur M. Curel et aux professeurs chargés des divers cours.

Les classes d'adultes sont régies d'après un règlement universitaire du 22 mars 1836. Un certain nombre d'instituteurs ouvrent leurs écoles après les travaux de la journée , ou le dimanche. Le taux moyen de la rétribution mensuelle de ces écoles était en 1845 de 95 centimes.

On peut juger du progrès de ces classes par leur accroissement depuis l'année 1837. Le nombre des classes était alors de 1856 , comprenant 36,960 élèves; en 1840 il était de 3403, comprenant 68,508 élèves , et en 1843 de 6431, recevant 95,064 élèves ; les classes de femmes étaient à cette époque au nombre de 168, comprenant 4613 élèves compris dans les nombres précédents.

ÉCOLES RÉGIMENTAIRES.

Ces écoles instituées par les règlements du 28 décembre 1835, et l'instruction du 10 février 1837, conformément à la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée, sont pour les soldats ce que les classes d'adultes sont pour le peuple. Elles sont dirigées par un officier directeur et un sous-officier moniteur-général, l'instruction y est divisée en deux degrés; le premier comprend la lecture, l'écriture, l'arithmétique ; le second la comptabilité des compagnies et escadrons, la géographie, l'histoire militaire de la France, les éléments de la géométrie, de la fortification passagère, et le levé des plans. Les 3 premiers cours du second degré sont seuls obligatoires.

L'enseignement de ces écoles a constamment progressé depuis 1837, à cette époque le nombre des militaires qui suivait ces écoles était de 55,135 ; en 1840 il était de 75,510 ; en 1843 il était de 74,908 ; une légère diminution de 1840 à 1843 ne prouve rien contre le progrès, vu qu'elle peut-être une conséquence des progrès de l'instruction.

ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES.

D'après la loi du 28 juin 1833 et le règlement universitaire du 14 décembre 1832, tout département doit entretenir une école normale pour les instituteurs soit par lui-même soit en se réunissant à d'autres.

Les jeunes gens y sont admis à la suite d'un concours, les premiers sur la liste d'admission sont exempts de la pension qui est de 365 francs. On y est reçu après l'âge de 16 ans, et les élèves qui contractent à 18 ans l'obligation

d'exercer les fonctions d'instituteurs pendant 10 ans sont dispensés du service militaire. Le cours des études dure de 2 à 3 ans.

De 1841 à 1847 il est sorti de ces écoles 2414 instituteurs.

Il y a aussi des écoles normales d'institutrices ; la première fut ouverte en 1838 à Argentan. On en comptait trois en 1840 et seize en 1843, dont 8 dirigées par des institutrices laïques et 8 par des religieuses.

Le prix moyen de la pension est de 300 francs.

De 1841 à 1843 ces écoles ont reçu 376 élèves et produit 223 institutrices.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

La France étant un pays essentiellement agricole, dont la production comparative est très faible, les hommes éclairés et philanthropes ont compris que l'extension des bonnes pratiques agricoles et d'une plus habile exploitation de la terre pouvait procurer un immense accroissement de richesse, l'un des moyens les plus efficaces pour hâter les progrès de l'agriculture, consiste à répandre partout les notions théoriques et pratiques de l'agriculture, et de les faire pénétrer dans tous les rangs de la société, surtout dans les villages et les campagnes, en les inculquant dans l'esprit de la jeunesse.

Déjà quelques maires et quelques curés unis par un zèle éclairé pour le bien public, ont établi dans leurs villages des écoles pratiques d'agriculture et de jardinage. L'enseignement élémentaire de l'agriculture a été introduit dans plusieurs écoles primaires et normales primai-

res. A quelques écoles villageoises, ont été annexées des pièces de terre, que cultivent les élèves eux mêmes, et cette innovation a produit les plus heureux résultats.

De pareilles écoles sont des institutions utiles qui contribueront efficacement aux progrès de l'agriculture, et par suite à la prospérité du pays et à l'aisance de ses habitants, et l'on s'étonne de ne pas les voir encore se multiplier partout, comme cela ne peut tarder d'avoir lieu, grâce à l'appui éclairé du gouvernement. On peut citer pour modèle l'école expérimentale d'agriculture et de jardinage, fondée en 1843 dans une commune aux environs de Lyon. Un terrain vague de 80 ares appartenant à la commune et situé près de l'église a été consacré à cette destination, il a été enclos d'un fossé et de haies composées de toutes sortes d'arbustes. Ce terrain a été nivélé, aplani, labouré; puis on a fait un appel aux propriétaires du voisinage, pour avoir des plants d'arbres, des graines, des oignons de fleurs, des boutures, des grefes etc. On a formé une pépinière et un potager qui a produit bientôt une abondance de fleurs et de légumes aussi rares que beaux. Dès la deuxième année, on avait des légumes à revendre après la consommation de l'instituteur; le prix de la vente fut employé à acheter des outils, et instruments d'agriculture.

Au-dessus des écoles élémentaires il faut placer les instituts agricoles qui ont pour but de former des jeunes gens à l'exercice en grand de l'agriculture par l'union de la science et de la pratique avec des fermes expérimentales ou modèles. En 1841 on comptait déjà 27 de ces fermes écoles, les premières ont été celle de Roville, fondée par

M. Bertier et longtemps dirigée par M. Matthieu de Dombasle, et l'institut agronomique de Grignon établi dans un grand domaine acheté aux frais de la liste civile sous Charles X, et en partie soutenu par le gouvernement.

Tous ces établissements sont puissamment encouragés par les sociétés d'agriculture qui existent dans presque tous les départements, et les comices agricoles qui se sont considérablement multipliés depuis 1830 ; alors on n'en comptait qu'une dizaine en 1843; leur nombre s'est élevé à 664 et celui des sociétés d'agriculture à 157.

DE L'INFLUENCE DU PROGRÈS DE L'INSTRUCTION SUR CELUI DE LA MORALE.

On comprend aujourd'hui que l'instruction contribue à rendre les hommes meilleurs. Mais cette vérité n'est pas tellement évidente qu'elle n'ait été contestée tant dans les temps anciens que dans les temps modernes. Tout le monde n'est pas encore aujourd'hui convaincu de cette vérité, et la raison est bien simple; l'instruction mal dirigée au lieu d'être un bienfait peut souvent être un malheur pour celui qui la reçoit.

Lorsqu'un jeune homme appartenant aux classes peu aisées de la société a reçu dans les colléges l'instruction superficielle, qu'on y reçoit ordinairement, et dont l'étude des langues mortes forme la base principale, s'il n'a pas joint à cette instruction les premiers éléments des sciences utiles, il peut en sortant du collège se croire propre à occuper tous les emplois ; son orgueil exaltera la bonne opinion qu'il aura de son mérite, il dédaignera les professions industrielles et commerciales. Après avoir dépensé beau-

coup d'argent à sa famille , qu'il méprisera , il aura bien de la peine à devenir un mauvais avocat ; il pourra se lancer dans la carrière littéraire où il aura beaucoup de peine à réussir, s'il manque du génie nécessaire et d'une instruction solide, déçu dans ses espérances, plutôt que de rentrer dans l'humble condition de ses parents qu'il aura dédaignés , il peut se lancer dans des entreprises aventurières et criminelles.

La *Gazette des Tribunaux* nous présente tous les jours des exemples de jeunes gens, traduits en justice pour abus de confiance , pour faux, pour escroqueries et pour vol. La triste fin de ces jeunes gens dans les prisons , dans les bagnes ou sur l'échafaud, est souvent une conséquence d'une instruction mal dirigée.

Mais depuis qu'en France l'instruction primaire supérieure et l'instruction professionnelle a fait des progrès et qu'on en a reconnu les bienfaits , ces inconvenients deviendront de plus en plus rares. L'industrie et l'agriculture mis en honneur par les travaux et les découvertes des industriels , des agronomes et des savants , offriront une carrière honorable et avantageuse aux jeunes gens qui ne pourront trouver place dans les carrières libérales. Le commerce et la navigation offriront à d'autres une carrière également avantageuse, et l'instruction cessera d'être nuisible aux jeunes gens qui la recevront.

L'instruction peut être encore nuisible aux hommes lorsqu'elle n'est pas jointe à l'éducation. C'est pourquoi tous les établissements d'instruction s'appuient sur les principes de la religion et de la morale. On ne se contente pas et l'on ne doit pas se contenter de donner des prix

pour récompenser le savoir, la capacité et le travail, on donne aussi des prix de sagesse, des prix de bonne conduite et des prix d'honneur.

Mais l'instruction bien dirigée et bien entendue concourt aussi avec les principes de la religion à rendre les hommes meilleurs. Le raisonnement éclairé par l'instruction conduit à la morale celui qui n'y serait pas porté par ses sentiments ou sa croyance. L'histoire ancienne et moderne nous prouve que les crimes des peuples et des individus ont été presque toujours une conséquence de leur ignorance et des préjugés dont ils avaient été imbus.

Aujourd'hui que les peuples sont plus éclairés et les religions plus tolérantes, les crimes sont plus rares et les hommes meilleurs surtout dans les pays où la civilisation a fait des progrès.

C'est en vain que l'on voudrait préconiser le progrès matériel, et le progrès intellectuel si on n'y joint pas le progrès moral, le progrès matériel peut enrichir des capitalistes et des industriels et laisser le peuple dans la misère, le progrès intellectuel peut rendre l'homme malheureux en lui donnant une ambition déraisonnable, ou en l'entraînant dans des entreprises insensées. Le progrès moral peut seul le rendre heureux. C'est en vain qu'on se passionnerait pour les progrès de la science et de l'intelligence si l'on n'a pas les qualités morales. Soyez juste, soyez probe, et désintéressé, soyez humain et bienfaisant; soyez reconnaissant envers vos bienfaiteurs ; avec de pareils principes vous profiterez des avantages du progrès et vous ferez chérir le progrès, mais l'égoïsme, l'avarice, la cupidité et l'ingratitude, ne peuvent que nuire au progrès et le discréderiter dans l'opinion publique.

Il est bien peu d'hommes qui par leur génie ou leur influence puissent jouer le rôle de réformateur; mais presque tous ceux que la fortune à un peu favorisés peuvent jouer le rôle honorable de bienfaiteur de l'humanité.

CONCLUSION.

Ce mémoire a été écrit sur la fin de l'année dernière; des considérations économiques ont empêché qu'il ne fût publié en entier dans le dernier bulletin. La Révolution de février qui est arrivée dans l'intervalle paraît être venue à propos pour sanctionner les idées que j'ai développées sur le progrès moral et en faire apprécier l'heureuse influence; sans le progrès moral réalisé en France, la Révolution libérale de février n'aurait pas eu lieu, car le progrès des idées libérales, comme je l'ai dit, n'est autre chose que celui des principes de la justice et de la raison développés dans toutes leurs conséquences. Mais comme le progrès moral a besoin, pour s'accomplir, de l'appui du gouvernement, son accomplissement ou son perfectionnement sera la conséquence du triomphe de la liberté, et sera en même temps une garantie de stabilité pour le Gouvernement Républicain de la France.

La réalisation du progrès moral tel que je l'ai développé présente la base véritable qui doit servir à la solution du problème social, qui comprend non seulement l'organisation du travail mais celle de la société, qui doit non-seulement assurer l'existence de tous les citoyens, mais leur garantir les bienfaits de l'éducation et de l'instruction nécessaire au bien-être de la société.

Que des esprits exaltés par des systèmes extravagants,

Où des passions intéressées cherchent à persuader au peuple que la société doit être reconstruite sur de nouvelles bases, et qu'un nouvel ordre social doit être établi pour le bonheur de tous ; je crois avoir prouvé que ces idées sont aussi absurdes que dangereuses.

Perfectionnez les sociétés et les associations de bienfaisance, les institutions financières, les banques et les caisses d'épargnes et de prévoyance, les associations industrielles, les colonies agricoles, les établissements de répression d'éducation et d'instruction, et, vous porterez remède à tous les maux de la société.

Le principe général est l'association ; c'est sur ce principe que sont fondées toutes les sectes socialistes, appliquez-le largement et généralement, mais seulement dans tout ce qu'il a de bon, d'utile, de praticable, et vous réussirez à éteindre la misère, à moraliser le peuple, et à le rendre aussi heureux que possible, alors vous ferez aimer et chérir la liberté, l'égalité et la fraternité qui sont la devise de notre République.

Les actes du Gouvernement, depuis la Révolution de février, tendent tous à l'accomplissement du progrès moral qui doit consolider le règne de la liberté.

Les associations de bienfaisance et de charité ont déjà reçu une grande extension dans tous les départements.

Les associations financières, les comptoirs d'escompte, les banques départementales, les caisses de prévoyance, se sont établies dans presque toutes les villes de France.

L'instruction publique a été encouragée et développée; la nouvelle constitution garantit l'instruction primaire

gratuite pour tous les français, des fonds ont été votés pour améliorer la condition des instituteurs primaires.

De nouveaux cours ont été établis, de nouvelles chaires ont été créées et l'instruction publique sous la sage direction du gouvernement a été rendue libre et accessible à tous les citoyens.

On s'occupe de l'extinction de la mendicité de l'organisation des dépôts de mendicité, du rétablissement des tours et de l'amélioration des hospices pour les enfants trouvés.

Aux hospices pour les invalides militaires, on a ajouté des hospices pour les invalides du travail.

La réforme pénitentiaire si longtemps ajournée, et entravée sous le dernier gouvernement va bientôt recevoir une solution satisfaisante : déjà les punitions corporelles ont été abolies dans la marine.

L'esclavage a été aboli dans toutes nos colonies.

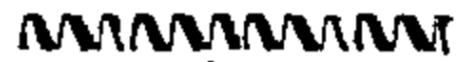
La peine de mort, en matière politique, est abolie, et tout porte à croire qu'elle finira par disparaître de nos Codes.

De grands travaux d'utilité publique sont entrepris pour donner du travail à la classe ouvrière.

Des colonies agricoles doivent être fondées pour secourir la misère des habitants des campagnes et encourager l'agriculture.

Des écoles agricoles doivent être établies dans tous les départements ; si tous les hommes étaient justes et raisonnables personne ne mettrait en doute le triomphe de la liberté, et les désordres qui nous ont affligés n'auraient pas eu lieu. Mais la grande masse des français veut l'ordre et a liberté et son triomphe ne doit plus être douteux.

**NOMS DES CITOYENS MEMBRES
DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES LETTRES
DU DÉPARTEMENT DU VAR,
Séant à Toulon. (Année 1848).**



BUREAU.

Grandjean de Fouchy, président.

Roché, vice président.

Lötscher, secrétaire-général.

Brun, (Auguste), secrétaire-particulier.

Juglard, trésorier.

Henry, archiviste.

MEMBRE HONORAIRE.

Robert, ex-directeur du jardin botanique.

MEMBRES RÉSIDANTS.

Garnier, sous-commissaire de la marine.

Curel, directeur de l'école communale supérieure.

Roche, professeur à l'école d'artillerie navale.

Burles, agent-voyer de l'arrondissement de Toulon.

Pellicot, propriétaire agronome.

116 NOMS DES CITOYENS MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Grandjean de Fouchi , capitaine de frégate.
Guiraud, architecte de la ville de Toulon.
Ricard, professeur de philosophie au collége de Toulon.
Delacour, lieutenant de vaisseau ,
Juglard , avocat, suppléant du juge-de-paix.
Estienne (d') Dorvès, propriétaire agronome.
Duparc (Léon), capitaine de frégate.
Poncy (Charles), poète maçon.
Latière, professeur de mathématiques.
Garbeiron, lieutenant de vaisseau.
Loetscher, professeur de physique.
Henry, archiviste de la ville.
Senès, professeur.
Ledeau, lieutenant de vaisseau.
Huet , professeur de mathématiques.
Thouron (Victor), notaire, licencié en droit.
Chaubet, homme de lettres.
Eurcher, officier de marine.
E. Guillon, chirurgien de marine.
Mouttet, avoué, licencié en droit.
Merme, capitaine d'artillerie.
Barralier, chirurgien de la marine.
Brun (Auguste), avocat, suppléant du juge-de-paix.
Mitre, chirurgien de la marine.
Rubichon, directeur de la compagnie du midi.
Cauvin, artiste peintre.
Bronze, artiste peintre.
Sénéquier, professeur de dessin de la Marine.
Héraud , docteur médecine.
Rusterucci, professeur de mathématiques.

Germain, avocat.

Bonnifay, sculpteur.

Coste, artiste peintre.

La Paquerie, lieutenant de vaisseau.

Ginoux, artiste peintre.

Lieutand, chirurgien de la marine.

MEMBRES ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

Vienne, homme de lettres.

Ortolan, professeur à la faculté de droit de Paris.

Bosy aîné, naturaliste.

Bosy cadet, naturaliste.

Lauret, artiste peintre.

Méry, archiviste de la ville de Marseille.

Saugère, chirurgien militaire à Alger.

Albert-Montémont, hommes de lettres.

Barbaroux, juge-de-paix à Aubagne.

Bérard, capitaine de vaisseau.

Cavalier, médecin à Draguignan.

Bertulus, médecin à Marseille.

Bonard, vérificateur des douanes.

Cardolles, agronome à la Roque-Brussanne.

Prévost, commissaire de la marine, à Paris.

Vignéty, id. id.

Rostan, (de St-Maximin,) avocat, inspecteur des monuments historiques du Var.

Denis, ex-député du Var, maire d'Hyères.



